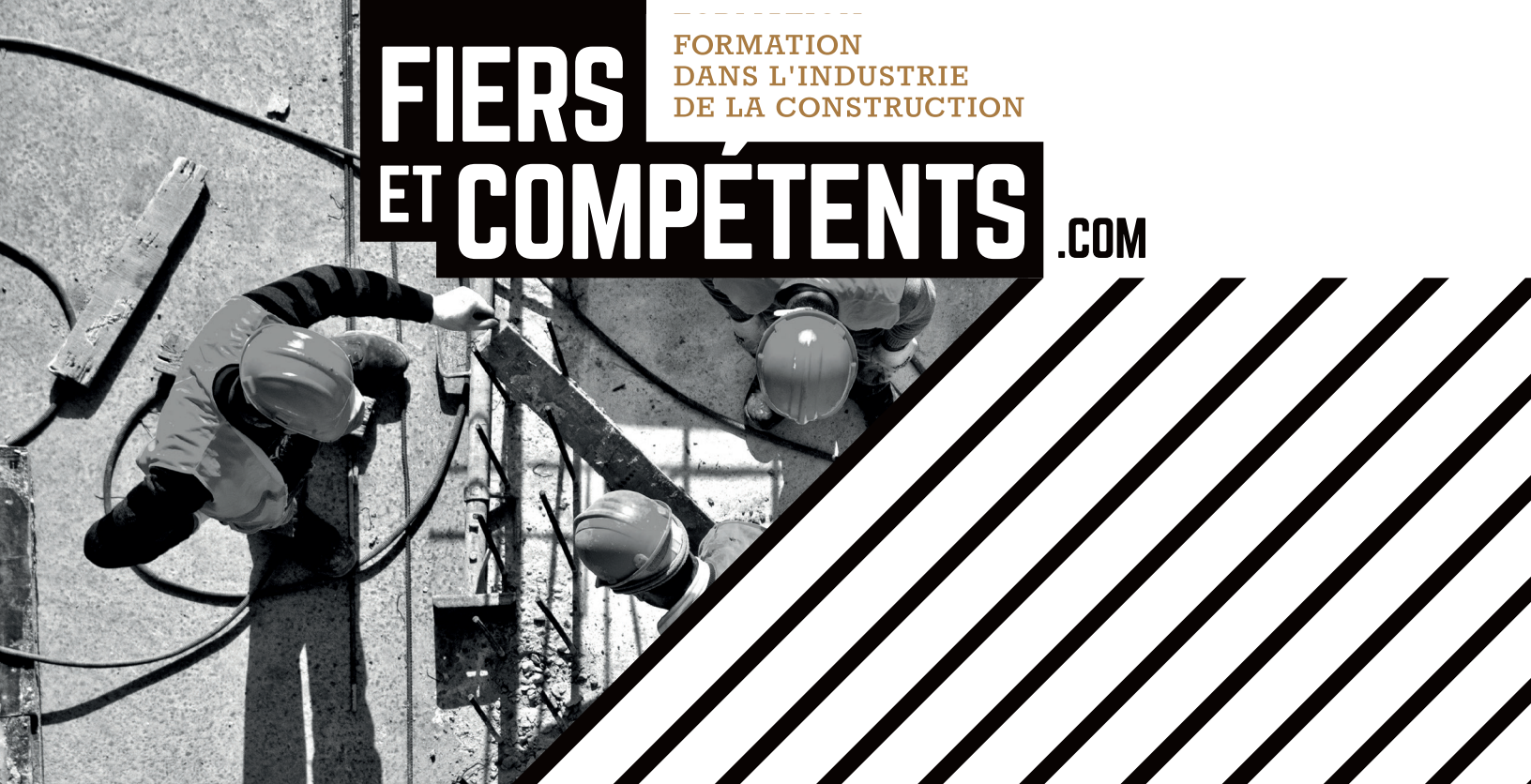


**FIERS**

FORMATION  
DANS L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION

**ET COMPÉTENTS**

**.COM**



**BILAN**

# DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

EXERCICE ANNUEL  
2019-2020

Direction de la formation professionnelle  
Novembre 2020



Bien que le masculin soit utilisé dans ce document, les mots relatifs aux personnes désignent aussi bien les hommes que les femmes.

# Table des matières

<b>Impact COVID-19</b>	5
<b>Sommaire</b>	6
<b>1. Introduction</b>	7
<b>2. Gestion de l'offre de service</b>	8
Estimation des besoins et planification de l'offre de service	8
Groupes créés	9
Gestion des inscriptions dans les groupes	9
Groupes annulés	11
<i>Causes d'annulation des groupes</i>	12
<b>3. Activités de perfectionnement réalisées</b>	13
Caractéristiques des groupes réalisés	13
<i>La région de formation</i>	13
<i>Le métier associé à l'activité de perfectionnement</i>	14
<i>L'horaire des activités</i>	16
<i>Les fournisseurs de services</i>	17
Les activités de perfectionnement	18
<i>Durée des activités</i>	20
<i>Les activités les plus populaires</i>	20
<i>Activités de formation en ligne</i>	22
<i>Activités de formation en lien avec le développement durable</i>	23
<i>Activité de formation Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail</i>	23
<b>4. Portrait de la clientèle participante</b>	24
Caractéristiques de la participation	24
<i>Types de perfectionnement</i>	24
<i>Participation selon le certificat de compétence</i>	25
<i>Participation selon le métier ou le titre occupationnel</i>	26
<i>Clientèle en obligation de formation</i>	28
<i>Participation selon la région de formation des participants</i>	31
<i>Résultats de la participation aux activités de perfectionnement</i>	33
Caractéristiques des personnes différentes	34
<i>Participations multiples</i>	35
<i>Caractéristiques démographiques des personnes différentes</i>	36
<i>Le genre et la langue de correspondance</i>	38
<i>Le groupe d'âge</i>	39
<i>Le secteur de travail</i>	39
<b>5. Participation aux activités de formation aux entreprises</b>	40
<i>Selon la région</i>	40
<i>Selon les métiers et titres occupationnels</i>	41
<i>Selon l'activité de perfectionnement</i>	42
<b>6. Conclusion</b>	43
<b>ANNEXE 1 – Glossaire</b>	44

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b>	Principaux indicateurs de l'exercice 2019-2020	6
<b>Tableau 1</b>	Participation aux activités de perfectionnement comparativement à l'estimation retenue par le CPFIC	8
<b>Tableau 3</b>	Nombre d'inscriptions dans les groupes par mode de transaction selon la catégorie de formation	9
<b>Tableau 4</b>	Nombre de transactions par mode selon le type de transaction	10
<b>Tableau 5</b>	Nombre de groupes annulés et nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation	12
<b>Tableau 6</b>	Nombre de groupes créés et réalisés, et taux de réalisation selon la région de formation	13
<b>Tableau 7</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants et nombre moyen de participants par groupe selon le métier ou le titre occupationnel	15
<b>Tableau 8</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants par rythme de formation selon la plage horaire	16
<b>Tableau 9</b>	Nombre de groupes réalisés par les 10 principaux fournisseurs de services selon la catégorie de formation	17
<b>Tableau 10</b>	Nombre d'activités différentes offertes selon l'état de réalisation en 2018-2019 et en 2019-2020	18
<b>Tableau 11</b>	Nombre d'activités différentes offertes selon l'état de réalisation pour les métiers et les titres occupationnels	19
<b>Tableau 12</b>	Nombre d'activités, de groupes réalisés et de participants selon la durée des activités réalisées	20
<b>Tableau 13</b>	Les 10 activités les plus populaires	21
<b>Tableau 14</b>	Participation aux formations en ligne	22
<b>Tableau 15</b>	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le certificat de compétence	25
<b>Tableau 16</b>	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire	27
<b>Tableau 17</b>	Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner selon le métier ou titre occupationnel prioritaire	30
<b>Tableau 18</b>	Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation	31
<b>Tableau 19</b>	Nombre de participants par région de domicile selon le lieu de formation	32
<b>Tableau 20</b>	Nombre de participants par catégorie de formation selon le résultat de la participation aux activités de perfectionnement	33
<b>Tableau 21</b>	Nombre de personnes différentes par certificat de compétence selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies	35
<b>Tableau 22</b>	Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel prioritaire, et taux de participation de la population admissible	37
<b>Tableau 23</b>	Nombre de personnes différentes selon la langue de correspondance et le sexe	38
<b>Tableau 24</b>	Nombre de groupes et de participants aux activités offertes en anglais	38
<b>Tableau 25</b>	Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	39
<b>Tableau 26</b>	Nombre de personnes différentes par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	39
<b>Tableau 27</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants à des activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon la région	40
<b>Tableau 28</b>	Nombre de participants aux activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire	41
<b>Tableau 29</b>	Les activités de la formation aux entreprises ayant plus de 100 participants	42

## Liste des graphiques

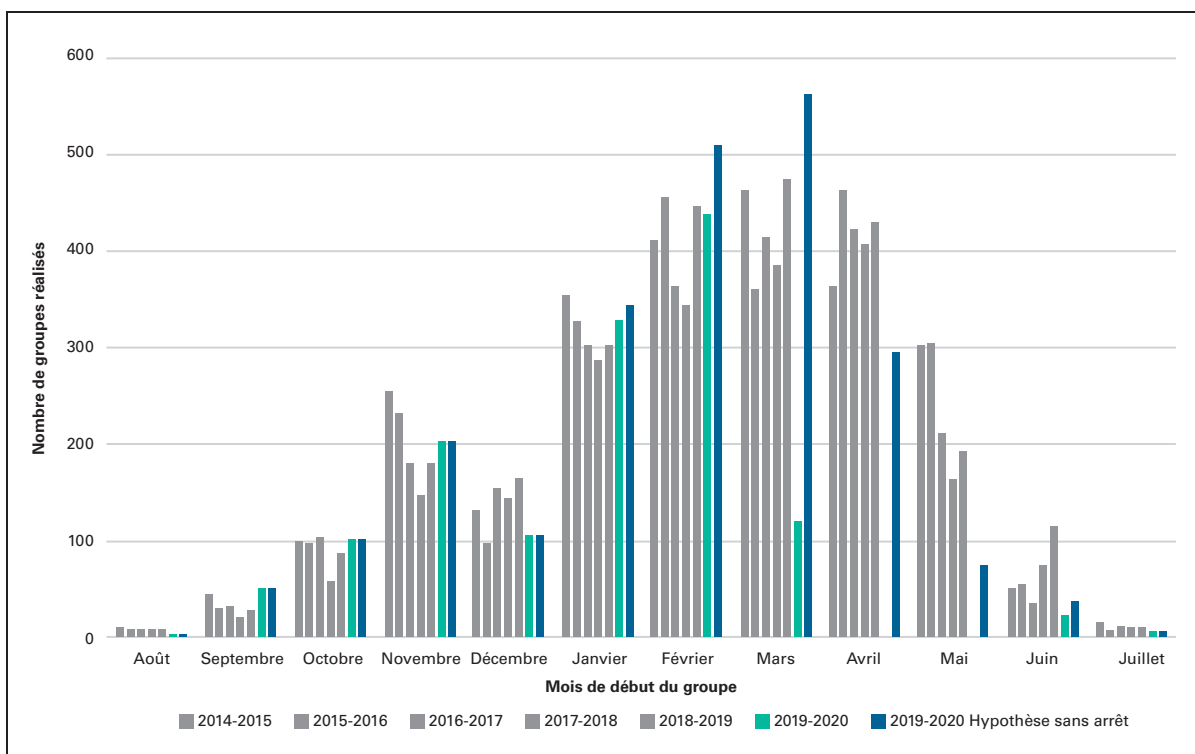
<b>Graphique 1</b>	Distribution du nombre de groupes réalisés selon le mois de début du groupe de 2014-2015 à 2019-2020 et hypothèse de réalisation des groupes sans arrêt des activités en 2019-2020 .....	5
<b>Graphique 2</b>	Taux d'annulation des groupes de 2004-2005 à 2019-2020 .....	11
<b>Graphique 3</b>	Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2019-2020 .....	11
<b>Graphique 4</b>	Nombre de participants et de groupes réalisés pour l'activité Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail de 2014-2015 à 2019-2020 .....	23
<b>Graphique 5</b>	Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2019-2020 .....	24
<b>Graphique 6</b>	Évolution de la répartition des participants selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2019-2020 .....	25
<b>Graphique 7</b>	Évolution des participants en obligation de formation selon le certificat de compétence de 2001-2002 à 2019-2020 .....	28
<b>Graphique 8</b>	Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2019-2020 .....	34
<b>Graphique 9</b>	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible selon le certificat de compétence .....	36

## Impact COVID-19

Les mesures de confinement instaurées dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ont entraîné l'arrêt des activités de perfectionnement le 13 mars 2020. Cette période de l'exercice est la plus achalandée pour la tenue des activités. Au cours des dernières années, environ la moitié des groupes se sont réalisés de mars à juin. La plupart des groupes démarrés et à venir à ce moment-là ont donc dû être annulés. Par la suite, le déconfinement a permis au Service de formation aux entreprises (SFAE) de réaliser une vingtaine de groupes en juin, essentiellement des activités portant sur les nacelles et plateformes et chariots dont le volet théorique est offert en formation en ligne.

Finalement, l'exercice 2019-2020 s'est terminé avec la réalisation de seulement 56 % des activités prévues dans l'offre de perfectionnement, alors que l'an dernier, plus de 80 % des activités offertes se sont réalisées. L'arrêt des activités a entraîné l'annulation de 1 211 groupes auxquels étaient inscrits 17 038 participants potentiels. Si on émet l'hypothèse que les groupes prévus auraient été annulés au même taux qu'à l'exercice précédent, c'est plus de 900 groupes supplémentaires qui auraient pu être réalisés. Cela est sans compter les groupes du service de formation aux entreprises qui s'ajoutent en cours d'année.

**Graphique 1 – Distribution du nombre de groupes réalisés selon le mois de début du groupe de 2014-2015 à 2019-2020 et hypothèse de réalisation des groupes sans arrêt des activités en 2019-2020**



Source : CCQ.

Étant donné qu'il y avait 17 038 inscriptions dans les groupes annulés en raison de la pandémie, si on applique les ratios habituels de convocation et de confirmation de présences, c'est au minimum 6 000 participants supplémentaires qui auraient pu participer à nos activités. Cela sans compter les inscriptions qui se seraient ajoutées de semaine en semaine sans l'arrêt. En fait, compte tenu de la situation qui prévalait avant l'arrêt des activités, on était en voie de connaître une participation similaire à celle de l'exercice précédent, soit un peu plus de 22 000 participants.

L'exercice 2019-2020 a donc été perturbé par un événement exceptionnel au moment de sa période de pointe. Les résultats de l'exercice reflètent donc cette situation particulière.

## Sommaire

Un total de 1 376 groupes ont pu être réalisés sur les 2 856 groupes créés avant l'arrêt des activités découlant des mesures prises dans le cadre de la pandémie. La baisse de participation aux activités de perfectionnement reflète donc cet événement particulier. L'exercice annuel 2019-2020 s'est achevé avec une participation en baisse de 41 %, pour atteindre 13 194 participants.

**Tableau 1 – Principaux indicateurs de l'exercice 2019-2020**

Indicateur	Nombre	Variation annuelle
Groupes créés	2 856	-10 %
Groupes réalisés	1 376	-43 %
Taux d'annulation des groupes	52 %	+120 %
Participants	13 194	-41 %
<i>en perfectionnement volontaire</i>	7 444	-52 %
<i>en perfectionnement obligatoire</i>	5 750	-14 %
Personnes différentes	10 939	-33 %

Source : CCQ.

Les principaux constats :

- Un total de 1 376 groupes ont été réalisés parmi les 2 856 créés, ce qui représente une baisse de 43 % comparativement à l'exercice précédent ;
- Le nombre de groupes annulés s'élève à 1 480, pour un taux d'annulation de 52 %, alors que le taux d'annulation moyen des exercices précédents était de 24 %. L'arrêt dû à la pandémie est la cause d'annulation de 1 211 groupes (82 %). L'ensemble des groupes annulés implique 32 % de toutes les inscriptions reçues ;
- La clientèle en perfectionnement volontaire a été particulièrement touchée, elle enregistre une baisse de 52 %, avec 7 444 participants ;
- La participation en perfectionnement obligatoire a limité sa baisse à 14 %, avec 5 750 participants ;
- Seulement 38 % de la clientèle tenue de se perfectionner a pu participer à une activité, alors qu'en général, plus de 50 % de celle-ci le fait. Au début de l'exercice, la clientèle en obligation de formation était à son niveau le plus élevé depuis 2012 ;
- Le nombre de personnes différentes qui ont suivi une ou plusieurs activités s'élève à 10 939 (-33 %). C'est donc 7 % de la main-d'œuvre admissible au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) qui a participé à au moins une activité de perfectionnement.



# 1 Introduction

Le *Bilan des activités de perfectionnement* couvre les activités en lien avec les besoins estimés par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et celles qui ont répondu aux besoins exprimés par les entreprises pour l'exercice annuel 2019-2020. Il n'inclut donc pas la main-d'œuvre qui a participé à une formation non organisée par la Commission de la construction du Québec (CCQ), même si certaines formations sont remboursées par le FFSIC. Les renseignements concernant ces activités sont transmis au CFPIC en cours d'année dans le cadre de ses rencontres régulières.

Le *Bilan* couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, période représentant l'«exercice opérationnel» de la Direction de la formation professionnelle (DFP) de la CCQ. Cette période est différente de l'exercice budgétaire du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). La réalisation des activités de perfectionnement repose principalement sur la participation financière du FFSIC. Cependant, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) assure le financement d'un programme de formation offert en entier et à temps plein.

L'exercice annuel 2019-2020 a été perturbé par l'arrêt des activités de perfectionnement le 13 mars 2020 en raison des mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Cet arrêt s'est fait en pleine période de pointe pour la tenue des activités. Au cours des dernières années, environ la moitié des groupes se sont réalisés de mars à juin. La situation a entraîné l'annulation de la plupart des groupes démarrés et à venir. L'exercice s'est donc terminé avec la réalisation de seulement 56 % des activités prévues dans l'offre de perfectionnement, alors que l'an dernier, plus de 80 % des activités offertes se sont réalisées.

La baisse de participation aux activités de perfectionnement reflète donc cette situation particulière. L'exercice annuel 2019-2020 s'est achevé avec une baisse de 41 %, pour atteindre 13 194 participants, alors qu'au moment de l'arrêt des activités, il était permis d'anticiper une participation similaire à celle de l'exercice précédent, soit 22 345 participants.

Le rapport présente les résultats détaillés de la réalisation des activités de perfectionnement et un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques. Il est à noter que certaines données peuvent être moins significatives en raison de la situation particulière entraînée par l'arrêt des activités.



## 2 Gestion de l'offre de service

### Estimation des besoins et planification de l'offre de service

Les besoins de perfectionnement retenus par le CFPIC découlent principalement des besoins estimés par les sous-comités professionnels et régionaux ainsi que de l'estimation du nombre de personnes apprenties et occupations en obligation de formation.

En novembre 2018, le CFPIC retenait une estimation de 31 557 besoins en perfectionnement volontaire. À ce nombre s'ajoutent les besoins de formation pour les personnes non diplômées en obligation de formation. Selon les prévisions de la Direction des stratégies et du portefeuille de projets de la CCQ, il devait y avoir une hausse importante du nombre total d'apprentis et d'occupations soumis à l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* comparativement à l'année précédente. La clientèle susceptible de se former devait représenter 1 997 apprentis (+16 %) et 4 018 occupations (+38 %). Pour déterminer l'offre de formation à réaliser, le profil et le volume d'apprentis tenus de se perfectionner ont été analysés en janvier 2019 par la DFP. Par la suite, cette analyse a été soumise aux sous-comités professionnels, qui ont convenu des modules des programmes d'études à prévoir dans l'offre de perfectionnement.

À ce moment, ce sont donc 37 572 besoins qui étaient estimés. En cours d'année s'ajoutent les besoins exprimés par les entreprises et les besoins supplémentaires générés par un surplus d'inscriptions aux différentes activités offertes ou, plus rarement, par une demande ponctuelle non planifiée.

L'exercice 2019-2020 se termine avec un ratio participation / estimation de 29 % qui est directement affecté par l'arrêt des activités. Généralement, ce ratio se situe autour de 50 % (tableau 2). Ce ratio n'est pas une évaluation de la réalisation réelle de l'estimation. L'estimation des besoins peut facilement surestimer les besoins réels, car la tenue de certaines activités ne relève pas de la CCQ, comme les activités liées aux nouveaux codes de construction, dont la réalisation est conditionnelle à leur date de publication, qui peut facilement être reportée d'une année à l'autre. Les objectifs de réalisation de la participation ne sont donc pas uniquement fixés sous l'angle de la réalisation de l'estimation. On vise plutôt à répondre aux besoins réels exprimés par les inscriptions aux activités.

**Tableau 2 – Participation aux activités de perfectionnement comparativement à l'estimation retenue par le CFPIC<sup>1</sup>**

Exercice annuel	Estimation retenue par le CFPIC	Participation	Ratio
2015-2016	38 792	20 786	54 %
2016-2017	37 506	17 625	47 %
2017-2018	34 909	16 253	47 %
2018-2019	37 595	19 343	51 %
2019-2020	37 572	10 924	29 %

<sup>1</sup> Les activités réalisées pour répondre aux besoins des entreprises ne sont pas incluses. Source : CCQ.

## Groupes créés

L'offre de perfectionnement est complétée au début de l'exercice annuel en évaluant les besoins retenus par le CFPIC, l'historique de chacune des activités, la disponibilité des fournisseurs de services, etc. L'offre est alors diffusée via le *Répertoire des activités de perfectionnement*, en format papier et en ligne sur le site Web de la CCQ.

À cette offre s'ajoute l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour tous les nouveaux détenteurs de certificat de compétence occupation.

Au total, 2 856 groupes ont ainsi été créés au cours de l'exercice 2019-2020, ce qui correspond à une baisse de 10 % comparativement à l'exercice précédent. Comme la majorité des groupes sont créés au début de l'exercice, l'arrêt des activités a eu un impact moindre sur la création de groupes que sur leur réalisation.

## Gestion des inscriptions dans les groupes

Dès la publication du *Répertoire des activités de perfectionnement* à la fin du mois d'août, la clientèle peut s'inscrire à un maximum de 3 activités simultanément par le biais des services en ligne ou du système de réponse vocale interactive téléphonique (RVI). Le personnel de la DFP, principalement via la ligne Info-perfectionnement, réalise également de nombreuses inscriptions, dont celles qui sont reliées à la formation aux entreprises, qui se font exclusivement par ce mode de transaction. Ainsi, les inscriptions réalisées au moyen des services en ligne représentent 70 % du total des inscriptions. Le personnel de la DFP effectue 27 % des inscriptions, alors que seulement 3 % des inscriptions se font par le système de RVI.

Pour 2019-2020, 56 433 inscriptions ont été traitées (tableau 3). Ce nombre d'inscriptions correspond à une baisse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. N'eût été l'arrêt des activités, les inscriptions auraient probablement été équivalentes aux années antérieures, car environ 6 500 inscriptions s'ajoutent habituellement au cours de la période de la mi-mars jusqu'à la fin de l'exercice annuel.

**Tableau 3 – Nombre d'inscriptions dans les groupes par mode de transaction selon la catégorie de formation**

Catégorie de formation	Mode de transaction				Répartition
	DFP	RVI	Services en ligne	Total	
Perfectionnement obligatoire	6 649	571	12 032	19 252	28,6 %
Perfectionnement volontaire	4 796	1 284	27 479	33 559	-15,3 %
Formation aux entreprises	3 622			3 622	-37,1 %
<b>Total</b>	<b>15 067</b>	<b>1 855</b>	<b>39 511</b>	<b>56 433</b>	<b>-6,5 %</b>

Source : CCQ.

La réalisation des groupes suit une séquence d'opérations. Une fois les inscriptions reçues, les personnes admissibles sont convoquées à l'activité de perfectionnement choisie et doivent alors confirmer leur présence. Le transfert dans un autre groupe à leur demande ou afin d'atteindre un nombre minimal de participations est alors possible. Lorsque des groupes doivent être reportés ou annulés, chacune des personnes inscrites à ces groupes en est avisée. Un groupe ne pouvant démarrer par manque d'inscriptions peut être reporté, mais une seule fois. Finalement, les résultats sont enregistrés au profil de formation des participants une fois l'activité de perfectionnement terminée.

L'organisation des activités de perfectionnement de l'exercice 2019-2020 a nécessité 230 313 transactions, soit 14 % de moins que l'an dernier (tableau 4). De ce nombre sont exclues toutes les transactions liées au remboursement des incitatifs financiers et à la gestion des ententes avec les fournisseurs de services.

Compte tenu de l'arrêt des activités, les transactions d'« avis de groupe annulé » ont été 6 fois plus nombreuses que l'an dernier. Les transactions liées à la gestion des groupes comme celles de « transfert » et de « retrait » du groupe ont été moins nombreuses, tout comme les transactions « Résultat enregistré ».

**Tableau 4 – Nombre de transactions par mode selon le type de transaction**

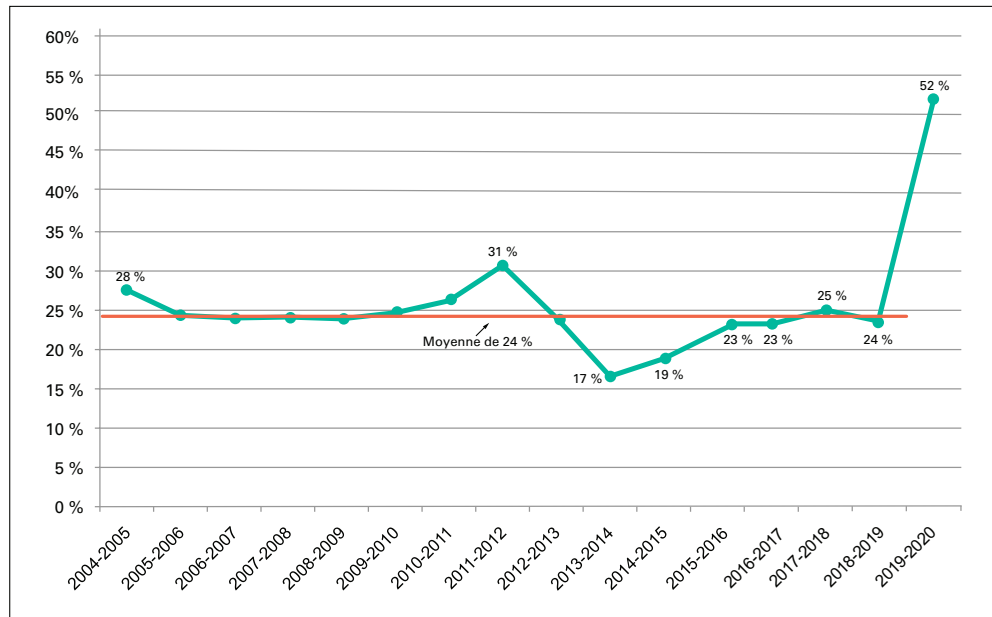
Type de transaction	Mode de transaction			Total	Variation annuelle
	DFP	RVI	Services en ligne		
Inscriptions dans le groupe	15 067	1 855	39 511	56 433	- 6,5 %
Transfert dans le groupe	25 213	54	4 415	29 682	-11,0 %
Convocation par lettre	34 183			34 183	-27,8 %
Confirmation de présence	7 072	3 522	10 388	20 982	-26,6 %
Résultat enregistré	15 863			15 863	-41,5 %
Avis de groupe reporté	2 588			2 588	-32,6 %
Avis de groupe annulé	19 318			19 318	-515,4 %
Transfert	25 508		4 055	29 563	-11,2 %
Retrait	10 742		10 959	21 701	-29,3 %
<b>Total</b>	<b>155 554</b>	<b>5 431</b>	<b>69 328</b>	<b>230 313</b>	<b>14,0 %</b>

Source : CCQ.

## Groupes annulés

En 2019-2020, sur les 2 856 groupes créés, 1 480 groupes ont dû être annulés, pour un taux d'annulation de 52 %, alors que la moyenne des derniers exercices était de 24 % (graphique 2).

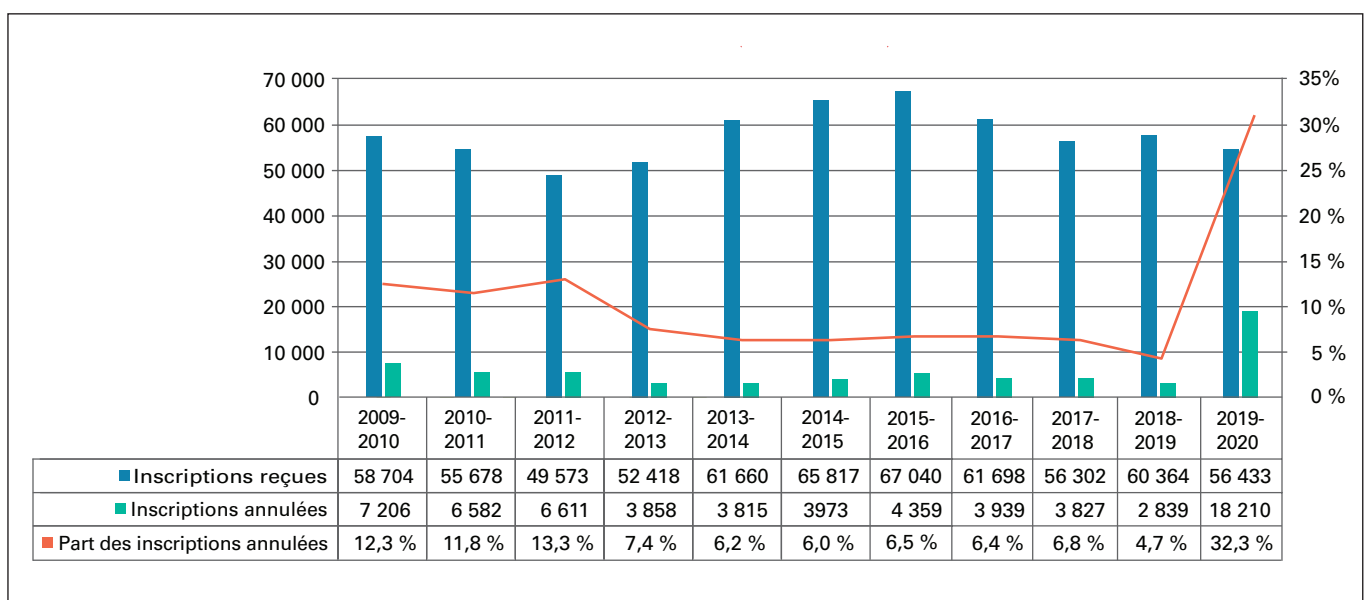
Graphique 2 – Taux d'annulation des groupes de 2004-2005 à 2019-2020



Source : CCQ.

Comme le montre le graphique 3, le nombre d'inscriptions liées aux groupes annulés et le pourcentage qu'elles représentent par rapport au nombre total d'inscriptions reçues a grimpé en flèche avec l'arrêt des activités. Pour l'exercice 2019-2020, le nombre d'inscriptions annulées est de 18 210 sur un total de 56 433 inscriptions. La part des inscriptions annulées est donc de 32 %, alors que l'an dernier, le taux était inférieur à 5 %.

Graphique 3 – Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2019-2020



Source : CCQ.

## Causes d'annulation des groupes

Le tableau 5 présente le nombre de groupes annulés et le nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation. L'arrêt des activités en raison des mesures de confinement liées à la pandémie est la cause d'annulation de 1 211 groupes, soit 82 % des 1 480 groupes annulés. Ces groupes impliquaient 17 038 inscriptions, soit près de 94 % de toutes les inscriptions annulées.

Habituellement, les 2 principales raisons d'annulation sont « Nombre insuffisant d'inscriptions admissibles, mais clientèle transférée » et « Nombre insuffisant d'inscriptions admissibles ou aucune inscription ». Ces 2 premières raisons d'annulation représentent 15 % des groupes annulés en 2019-2020.

Les groupes annulés en raison du désistement d'un employeur ou d'employés non disponibles constituent la principale raison d'annulation après l'insuffisance d'inscriptions, mais avec seulement 1 % des groupes.

**Tableau 5 – Nombre de groupes annulés et nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation**

Raison d'annulation	Groupes annulés		Inscriptions impliquées	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Autres (COVID-19, changement de devis, besoin mal identifié, absence d'entente avec le fournisseur qui donne le cours, etc.)	1 211	81,8 %	17 038	93,6 %
Nombre insuffisant d'inscriptions admissibles, mais clientèle transférée	153	10,3 %	683	3,8 %
Nombre insuffisant d'inscriptions admissibles ou aucune inscription	73	4,9 %	198	1,1 %
Désistement d'un employeur ou employés non disponibles	15	1,0 %	67	0,4 %
Manque de formateurs	9	0,6 %	102	0,6 %
Nombre insuffisant de confirmations de présence	8	0,5 %	27	0,1 %
Devis non disponible ou en révision	6	0,4 %	41	0,2 %
Local adéquat non disponible	2	0,1 %	37	0,2 %
Nombre insuffisant de participants présents au cours	2	0,1 %	5	0,0 %
Désistement du formateur après la convocation	1	0,1 %	12	0,1 %
<b>Total</b>	<b>1 480</b>	<b>100,0 %</b>	<b>18 210</b>	<b>100,0 %</b>

Source : CCQ.

### 3 Activités de perfectionnement réalisées

L'exercice 2019-2020 s'est donc terminé avec 1 376 groupes réalisés parmi les 2 856 créés, en baisse de 43 % comparativement à l'exercice précédent. Le taux de réalisation global (groupes réalisés par rapport aux groupes créés) est ainsi de 48 % pour l'ensemble des groupes.

#### Caractéristiques des groupes réalisés

##### La région de formation

Toutes les régions ont été affectées par l'arrêt des activités en 2019-2020, mais le nombre de groupes réalisés a diminué plus fortement dans les régions du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (75 %) et de la Côte-Nord<sup>1</sup> (-83 %). Comme le montre le tableau 6, le taux de réalisation des groupes est à son plus bas dans ces régions, soit 5 % sur la Côte-Nord et 26 % au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, mais également en Abitibi-Témiscamingue (21 %) et en Outaouais (24 %). Au cours des dernières années, les groupes se sont plus souvent réalisés dans la période de mars à juin pour ces régions.

Les régions de Québec et du grand Montréal s'en tirent un peu mieux, avec des taux de réalisation respectifs de 51 % et 53 %. Dans ces 2 régions se sont tenus 86 % de l'ensemble des groupes de formation, en 2019-2020. Il faut dire que ces 2 régions regroupent près des 3/4 des salariés actifs de l'industrie de la construction. En plus de disposer d'un plus grand bassin de clients potentiels, elles détiennent de plus grandes ressources en matière de dispositifs physiques et un plus grand bassin de formateurs.

Tableau 6 – Nombre de groupes créés et réalisés, et taux de réalisation selon la région

Région de formation	Groupes créés		Groupes réalisés		Taux de réalisation
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	103	-43 %	27	-75 %	26 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	81	-34 %	29	-52 %	36 %
Québec	642	-13 %	327	-47 %	51 %
Mauricie–Bois-Francis	175	-10 %	75	-44 %	43 %
Estrie	81	-36 %	31	-59 %	38 %
Grand Montréal	1 623	2 %	859	-37 %	53 %
Outaouais	80	-14 %	19	-49 %	24 %
Abitibi-Témiscamingue	33	-49 %	7	-59 %	21 %
Côte-Nord	38	-32 %	2	-83 %	5 %
<b>Total</b>	<b>2 856</b>	<b>-10 %</b>	<b>1 376</b>	<b>-43 %</b>	<b>48 %</b>

Source : CCQ.

1. Compte tenu de l'organisation actuelle des systèmes informatiques, les données concernant la région du Nunavik sont incluses dans celles de la Côte-Nord.

## Le métier associé à l'activité de perfectionnement

Chaque groupe est associé à un métier ou à un titre occupationnel, auquel l'activité de perfectionnement est destinée. Les activités qui sont offertes à plusieurs métiers ou à un métier et un titre occupationnel sont classées sous les rubriques « Multimétier » et « Multimétier et titres occupationnels ». Cette année, 3 métiers n'ont eu aucun groupe réalisé pour des activités destinées à leur métier (tableau 7), soit les métiers de mécanicien en protection-incendie, de mécanicien industriel de chantier et de poseur de systèmes intérieurs. Ce n'est que pour les poseurs de systèmes intérieurs que l'arrêt obligé des activités est la seule raison qui explique cette situation. Toutefois, la main-d'œuvre de ces métiers a pu participer à des activités multimétiers.

Il faut souligner que 2 métiers ont réussi à enregistrer des hausses comparativement à l'exercice précédent. Pour la première fois en 4 ans, des activités destinées aux mécaniciens de machines lourdes se sont tenues, permettant la réalisation de 3 groupes, avec un total de 16 participants. De leur côté, les poseurs de revêtements souples ont réalisé 2 groupes (+100 %), avec un total de 29 participants (+93 %). Pour sa part, le métier de ferrailleur s'en tire avec un nombre égal de groupes et un recul limité à 15 % pour les participants. Ces 3 métiers ont pu bénéficier de la réalisation de plusieurs groupes, avec l'arrêt des activités en mars 2020.

Les titres occupationnels ont également limité leurs pertes, avec une baisse de 12 % des groupes et de 7 % de la participation comparativement à l'exercice précédent. Plusieurs groupes se sont tenus avant l'arrêt des activités, en particulier l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, qui, compte tenu de la croissance importante de la clientèle tenue de se perfectionner, a même affiché une hausse de participation.

Le recul pour le métier d'électricien est accentué par le fait que l'an dernier, le métier avait enregistré une hausse exceptionnelle en raison de la participation à l'activité d'actualisation du Code d'électricité.

Dans tous les cas, il demeure que pour tous les métiers, l'arrêt des activités est la principale cause du recul de la réalisation des activités destinées à leur métier.

Tout comme les exercices précédents, les activités « Multimétier et titres occupationnels » demeurent les plus courantes, avec 41 % des groupes réalisés et 37 % de la clientèle participante. Les différentes activités portant sur les nacelles et plateformes, sur les chariots et sur les échafaudages concourent à cette situation.



**Tableau 7 – Nombre de groupes réalisés et de participants, et nombre moyen de participants par groupe selon le métier ou le titre occupationnel**

Métier et titres occupationnels	Groupes		Participants		Participants/ groupe
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	
Briqueteur-maçon	29	-43 %	266	-46 %	9,2
Calorifugeur	1	-75 %	17	-41 %	17,0
Carreleur	4	-33 %	39	-34 %	9,8
Charpentier-menuisier	123	-39 %	1 350	-37 %	11
Chaudronnier	1	-80 %	15	-78 %	15,0
Cimentier-applicateur	12	-48 %	118	-47 %	9,8
Couvreur	20	-49 %	263	-44 %	13,2
Électricien	52	-81 %	572	-83 %	11,0
Ferblantier	8	-50 %	117	-35 %	14,6
Ferrailleur	12	0 %	103	-15 %	8,6
Frigoriste	6	-54 %	67	-48 %	11,2
Grutier	15	-78 %	63	-72 %	4,2
Mécanicien d'ascenseur	1	-75 %	19	-68 %	19,0
Mécanicien de machines lourdes	3		16		5,3
Mécanicien en protection-incendie	0	100 %	0	-100 %	
Mécanicien industriel de chantier	0	-100 %	0	-100 %	
Monteur-assembleur	11	-45 %	125	-34 %	11,4
Monteur-mécanicien (vitrier)	9	-44 %	137	-27 %	15,2
Opérateur d'équipement lourd	51	-55 %	309	-43 %	6,1
Opérateur de pelles	28	-48 %	147	-39 %	5,3
Peintre	27	-27 %	350	-23 %	13
Plâtrier	4	-43 %	57	-39 %	14,3
Poseur de revêtements souples	2	100 %	29	93 %	14,5
Poseur de systèmes intérieurs	0	-100 %	0	-100 %	
Tuyauteur	30	-57 %	252	-55 %	8,4
Titres occupationnels	276	-12 %	3 220	-7 %	11,7
Multimétier	88	-38 %	698	-28 %	7,9
Multimétier et titres occupationnels	563	-39 %	4 845	-40 %	8,6
<b>Total</b>	<b>1 376</b>	<b>-43 %</b>	<b>13 194</b>	<b>-41 %</b>	<b>9,6</b>

Source : CCQ.

Le nombre de participants par groupe dépend du type d'activité de formation. Par exemple, en raison des équipements en jeu pour les activités destinées aux métiers de grutier, d'opérateur d'équipement lourd et d'opérateur de pelles, ce nombre est de 2 à 6 participants, alors que pour les cours théoriques, tels que ceux qui portent sur les plans et devis ainsi que la révision de notions théoriques, il peut atteindre 22 participants. Pour leur part, les activités organisées à la demande des entreprises comprennent un nombre variable de personnes, déterminé selon leurs besoins. Ainsi, le nombre moyen de personnes se situe à 9,6 participants par groupe en 2019-2020, un nombre comparable à celui de l'an dernier.

## L'horaire des activités

Afin de s'arrimer avec la disponibilité de la clientèle, la majorité des groupes débutent durant la période hivernale car il y a moins d'activité sur les chantiers de construction. En fait, autour de 55 % des groupes débutent au cours des mois de février à avril. C'est pourquoi l'arrêt des activités de perfectionnement en raison des mesures de confinement prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur la tenue des groupes.

De même, l'offre de perfectionnement est modulée sur différentes plages horaires. La majorité des groupes reliés à un module d'un programme d'études ou à une formation aux entreprises se tiennent le jour, tandis que la majorité des autres activités de perfectionnement ont lieu la fin de semaine. Les groupes se distinguent également par le nombre d'heures de formation par semaine. Un rythme de formation de 25 heures et plus par semaine est considéré comme une formation à temps plein, autrement c'est une formation à temps partiel.

Comme l'illustre le tableau 8, près de 67 % des groupes ont été réalisés à temps partiel et 69 % de ces groupes ont eu lieu la fin de semaine. Par ailleurs, 90 % des groupes à temps plein se sont déroulés le jour. La répartition de la participation calque celle des groupes.

Comparativement à l'exercice précédent, la proportion de groupes et de participants à temps plein est similaire, soit 33 % versus 35 % pour les groupes et égale à 30 % pour la participation.

**Tableau 8 – Nombre de groupes réalisés et de participants par rythme de formation selon la plage horaire**

Plage horaire	Temps plein		Temps partiel		Total	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
<b>Nombre de groupes réalisés</b>						
Jour	414	90 %	227	25 %	641	46 %
Soir	46	10 %	61	7 %	107	8 %
Fin de semaine	0	0 %	628	69 %	628	46 %
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>100,0 %</b>	<b>916</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 376</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	33 %		67 %		100 %	
<b>Nombre de participants</b>						
Jour	3 459	88 %	2 206	24 %	5 665	43 %
Soir	474	12 %	540	6 %	1 014	8 %
Fin de semaine	0	0 %	6 515	70 %	6 515	49 %
<b>Total</b>	<b>3 933</b>	<b>100,0 %</b>	<b>9 261</b>	<b>100,0 %</b>	<b>13 194</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	30 %		70 %		100 %	

Source : CCQ.

## Les fournisseurs de services

La réalisation des groupes a été possible grâce à la participation de 63 fournisseurs de services différents. Plusieurs d'entre eux ont des antennes dans d'autres villes ou ont organisé des formations dans différentes régions. Ce sont donc 83 lieux de formation différents qui ont été utilisés par les fournisseurs de services. Comme l'indique le tableau 9, il y a cependant 10 fournisseurs de services qui se démarquent en réalisant 72 % de l'ensemble des groupes, en particulier ceux qui sont en perfectionnement obligatoire (88 %).

**Tableau 9 – Nombre de groupes réalisés par les 10 principaux fournisseurs de services selon la catégorie de formation**

Fournisseur et lieu de formation	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Part du total des groupes
Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA)	10	133	48	191	14 %
Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC)	55	86	24	165	12 %
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (EMOICQ)	35	85	34	154	11 %
École des métiers de la construction de Montréal (EMCM)	76	47	15	138	10 %
Centre de formation Le Chantier	40	51	5	96	7 %
Ellicom	0	0	79	79	6 %
École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH)	22	56	0	78	6 %
Centre de formation continue de l'industrie de la construction (CFClC)	4	29	3	36	3 %
Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci	0	20	9	29	2 %
École de formation professionnelle de Châteauguay	19	7	1	27	2 %
<i>Sous-total – 10 principaux fournisseurs</i>	<i>261</i>	<i>514</i>	<i>218</i>	<i>993</i>	<i>72 %</i>
<b>Total – Ensemble des fournisseurs</b>	<b>297</b>	<b>768</b>	<b>311</b>	<b>1 376</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

## Les activités de perfectionnement

La CCQ offre et organise divers types d'activités de perfectionnement. Certaines activités sont composées d'un seul module et d'autres sont composées de plusieurs modules. Selon la demande, un même module peut être offert isolément ou être combiné à un autre module pour la réalisation d'une nouvelle activité de perfectionnement. Un même module offert dans le cadre de l'offre pour l'ensemble de la main-d'œuvre ou offert aux entreprises est considéré comme étant 2 activités de perfectionnement distinctes.

De manière générale, près des 3/4 des activités de perfectionnement réalisées sont celles de la CCQ; cette année en raison de l'arrêt des activités, cette proportion est un peu plus basse (65 %). Pour leur part, les activités liées à des modules de programmes d'études de niveau secondaire représentent une proportion un peu plus élevée, soit 27 %, car elles ont été un peu moins affectées par l'arrêt étant donné que ce type d'activités débute plus fréquemment avant le mois de mars. Les autres types d'activités sont demeurés sensiblement dans les mêmes proportions, soit 4 % pour les activités de niveau collégial, 3 % pour les activités de formation de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et 1 % pour les formations liées aux modifications du Code de plomberie, organisées par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ).

Finalement, en 2019-2020, 343 activités de perfectionnement différentes ont été réalisées (tableau 10). L'exercice s'est donc terminé avec la réalisation de seulement 56 % des activités prévues dans l'offre de perfectionnement, alors que l'an dernier, 82 % des activités offertes se sont réalisées. L'arrêt obligé des activités n'a pas permis de réaliser 182 activités. Il y a également eu moins d'activités réalisées sans aucune annulation de groupes.

**Tableau 10 – Nombre d'activités différentes offertes selon l'état de réalisation en 2018-2019 et en 2019-2020**

	2018-2019		2019-2020	
	Nombre d'activités	Répartition	Nombre d'activités	Répartition
Nombre d'activités différentes réalisées	504	82 %	343	56 %
<i>Sans aucune annulation de groupes</i>	178	45 %	124	20 %
<i>Avec annulation d'au moins un groupe</i>	226	37 %	219	36 %
Nombre d'activités différentes non réalisées	114	18 %	265	44 %
<b>Nombre d'activités différentes offertes</b>	<b>525</b>	<b>100 %</b>	<b>608</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

Tous les métiers et les titres occupationnels ont eu au moins 1 activité non réalisée en raison de l'arrêt des activités (tableau 11). C'est uniquement cet arrêt qui explique les activités non réalisées pour les métiers de ferrailleur, de frigoriste, de mécanicien d'ascenseur, de mécanicien de machines lourdes, d'opérateur d'équipement lourd et d'opérateur de pelles. Aucune des 5 activités destinées aux poseurs de systèmes intérieurs n'a pu être réalisée pour cette même raison.

**Tableau 11 – Nombre d'activités différentes offertes selon  
l'état de réalisation pour les métiers et les titres occupationnels**

Métier ou titre occupationnel	Nombre d'activités différentes réalisées	Nombre d'activités différentes non réalisées	Nombre d'activités différentes offertes	Activités non réalisées en raison de l'arrêt des activités
Briqueteur-maçon	15	7	22	3
Calorifugeur	1	4	5	3
Carreleur	4	5	9	2
Charpentier-menuisier	38	16	54	10
Chaudronnier	1	11	12	3
Cimentier-applicateur	7	5	12	4
Couvreur	13	4	17	3
Électricien	22	27	49	8
Ferblantier	4	13	17	8
Ferrailleur	12	5	17	5
Frigoriste	6	4	10	4
Grutier	9	6	15	4
Mécanicien d'ascenseur	1	7	8	7
Mécanicien de machines lourdes	3	1	4	1
Mécanicien en protection-incendie	0	9	9	6
Mécanicien industriel de chantier	0	6	6	4
Monteur-assembleur	8	6	14	5
Monteur-mécanicien (vitrier)	7	10	17	5
Opérateur d'équipement lourd	14	9	23	9
Opérateur de pelles	9	3	12	3
Peintre	15	6	21	4
Plâtrier	3	6	9	5
Poseur de revêtements souples	0	5	5	5
Poseur de systèmes intérieurs	2	2	4	1
Tuyauteur	21	25	46	18
Titres occupationnels	44	31	75	25
Multimétier	18	7	25	7
Multimétier et titres occupationnels	66	25	91	20
<b>Total</b>	<b>343</b>	<b>265</b>	<b>608</b>	<b>182</b>

Source : CCQ.

## Durée des activités

La majorité des groupes (52 %) et de la participation (55 %) concernent des activités d'une durée de moins de 25 heures. Ces activités représentent le quart des activités réalisées en 2019-2020 (tableau 12). Près de la moitié (44 %) des activités ont une durée allant de 25 à 60 heures. En général, les activités reliées au perfectionnement obligatoire ont une durée plus longue, alors que les activités de formation aux entreprises sont plus courtes à la demande des entreprises car elles ciblent l'acquisition d'une compétence bien précise. Dans certains cas, une activité peut avoir eu différentes durées au cours de l'exercice.

**Tableau 12 – Nombre d'activités, de groupes réalisés et de participants selon la durée des activités réalisées**

Durée des activités	Nombre d'activités	Groupes réalisés	Participants
Moins de 25 heures	88	716	7 250
25 à 60 heures	156	428	4 232
61 à 90 heures	57	144	1 000
91 à 150 heures	34	54	487
Plus de 150 heures	18	34	225
<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>1 376</b>	<b>13 194</b>
Part des moins de 25 heures	25 %	52 %	55 %

Source : CCQ.

## Les activités les plus populaires

En dépit de l'arrêt des activités, le portait des activités les plus fréquentées varie peu comparativement à l'an dernier (tableau 13). La clientèle des titres occupationnels en obligation de formation ayant connu une forte croissance, la participation à l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* affiche une hausse (+8 %), pour un total de 1 673 participants, se plaçant ainsi en première position.

Les activités portant sur les nacelles et plateformes ainsi que sur les chariots demeurent populaires, comme c'est le cas depuis quelques années. Il y a eu 4 032 participants à ces différentes activités de perfectionnement en 2019-2020, en baisse toutefois de 21 %. L'activité d'actualisation du Code d'électricité demeure dans le palmarès, avec 283 participants, alors que cette activité était en première place l'an dernier.

Un nouveau regroupement de modules, *Chariot élévateur télescopique, nacelle, plateforme et échafaudage tubulaire* a été offert aux titres occupationnels pour leur permettre de remplir leur obligation de formation avec une seule activité. Cette activité a été populaire, avec 576 participants, se hissant ainsi en quatrième place. La majorité des activités les plus fréquentées demeurent celles qui s'adressent à une clientèle diversifiée en matière de métier ou d'occupation.

Globalement, les 10 activités les plus populaires accaparent 44 % de la participation.

Tableau 13 – Les 10 activités les plus populaires

Titre de l'activité	Nombre de participants	Métier associé	Part du total des participants
<i>Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction (versions française et anglaise)</i>	1 673	Titres occupationnels	13 %
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (versions française et anglaise)</i>	788	Multimétier et titres occupationnels	6 %
<i>Chariot élévateur télescopique (versions française et anglaise)</i>	586	Multimétier et titres occupationnels	4 %
<i>Chariot élévateur télescopique, nacelle, plateforme et échafaudage tubulaire</i>	576	Titres occupationnels	4 %
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne)</i>	569	Multimétier et titres occupationnels	4 %
<i>Chariot élévateur télescopique (formation en ligne)</i>	407	Multimétier et titres occupationnels	3 %
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique)</i>	349	Multimétier et titres occupationnels	3 %
<i>Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité (actualisation 2018)</i>	283	Électricien	2 %
<i>Chariot élévateur télescopique (volet pratique)</i>	278	Multimétier et titres occupationnels	2 %
<i>Chariot élévateur vertical</i>	277	Multimétier et titres occupationnels	2 %
<i>Sous-total – 10 activités les plus populaires</i>	5 786		44 %
<b>Total – Ensemble de la participation</b>	<b>13 194</b>		<b>100 %</b>

Source : CCQ.

Seulement 68 participants ont suivi les différentes activités de formation de révision des notions théoriques (RNT) liées à la préparation aux examens de qualification provinciale. La moitié des groupes offerts pour ces activités ont été annulés en raison de l'arrêt des activités.



## Activités de formation en ligne

Depuis 2013-2014 est offerte une formation en ligne portant sur les concepts théoriques liés aux nacelles et aux plateformes, qui est suivie d'un volet pratique dans un centre de formation. En 2014-2015, cette offre a été bonifiée avec une formation sur les chariots élévateurs télescopiques (formation en ligne de 2 heures suivie d'un volet pratique de 8 heures). L'activité *Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue* (formation en ligne de 5 heures suivie d'un volet pratique de 18 heures) s'est ajoutée à cette offre en 2018-2019. Ces activités ont été moins perturbées par l'arrêt des activités ; le taux d'annulation des groupes s'est limité à 24 %, alors qu'il a été de 52 % pour l'ensemble des groupes. Étant donné que la participation se faisait en ligne, les groupes concernant le volet théorique ont pu se poursuivre malgré l'arrêt des activités. De plus, le déconfinement a permis au service de formation aux entreprises de réaliser une vingtaine de groupes au mois de juin. Ainsi, il y a eu 1 623 participants à l'une ou l'autre des 3 formations en ligne, soit 16 participants de plus que l'an dernier.

**Tableau 14 – Participation aux formations en ligne**

Titre de l'activité	Nombre de participants	Nombre de groupes
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i> (formation en ligne, 3 heures)	569	48
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i> (volet pratique, 8 heures)	349	47
<i>Chariot élévateur télescopique</i> (formation en ligne, 2 heures)	407	39
<i>Chariot élévateur télescopique</i> (volet pratique, 8 heures)	278	41
<i>Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue</i> (formation en ligne, 5 heures)	20	1
<i>Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue</i> (volet pratique, 18 heures)	0	0
<b>Total</b>	<b>1 623</b>	<b>176</b>

Source : CCQ.

Comme il y a eu un taux d'annulation plus élevé pour le volet pratique des activités, moins de participants ont pu compléter les 2 volets de l'activité. Dans le cas des chariots élévateurs télescopiques, 63 % des participants à la formation en ligne ont également assisté au volet pratique de la formation. Pour les nacelles et plateformes, ils sont 55 % à avoir fait les 2 volets de la formation. Pour ce qui est de l'activité *Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue*, aucun des 20 participants n'a été en mesure de faire le volet pratique.

Ce mode d'apprentissage continuera d'être développé dans les prochaines années avec les activités de perfectionnement reliées aux échafaudages.

## Activités de formation en lien avec le développement durable

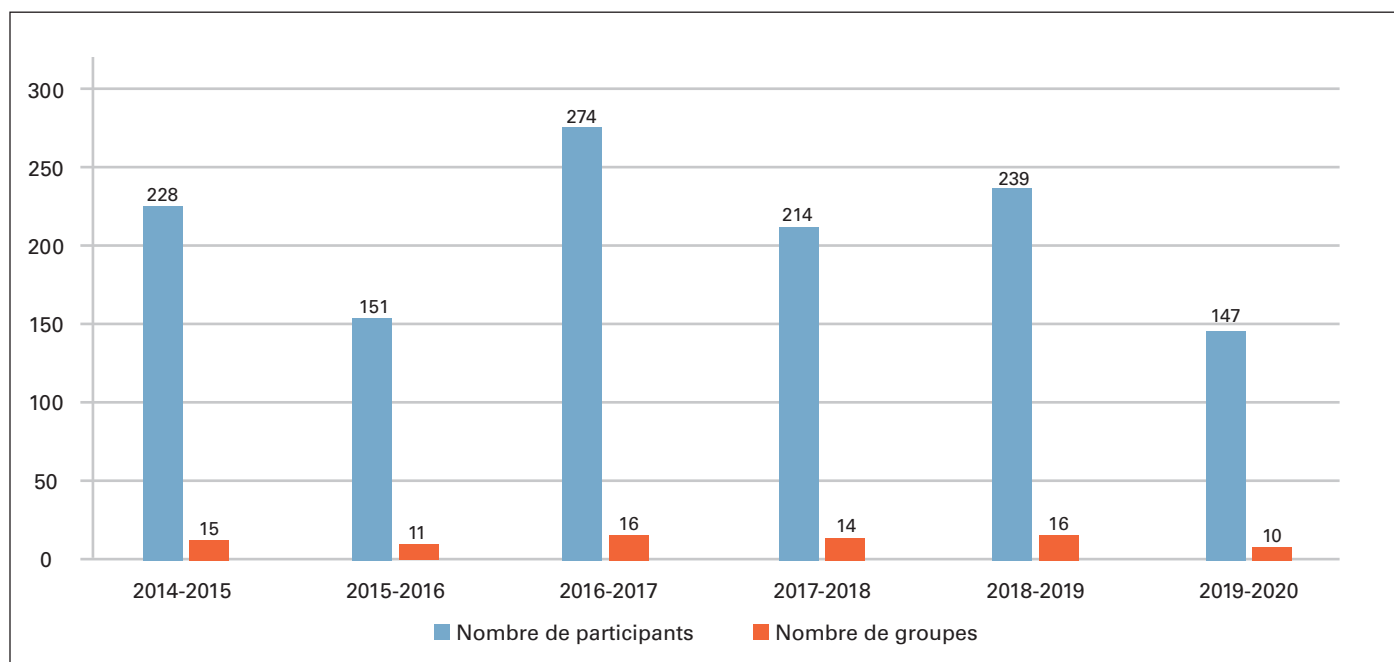
Depuis 9 ans sont identifiées les activités de perfectionnement qui sont reliées au développement durable, parce qu'elles abordent soit l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux écologiques, les systèmes de contrôle intelligent, ou la protection et la restauration du patrimoine bâti.

En 2019-2020, 49 activités de perfectionnement de ce type ont été offertes. Parmi celles-ci, 23 ont pu être réalisées, avec 463 participants répartis dans 46 groupes différents.

### Activité de formation *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*

Le Programme pour la formation des femmes en entreprise (PFFE) a été introduit au cours de l'exercice 2014-2015. Ce programme comprend l'activité de formation de 14 heures *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*, qui a été élaborée afin de reconnaître les bonnes pratiques et les comportements à adopter pour favoriser le travail d'équipe entre les hommes et les femmes en milieu de travail. Cette activité est obligatoire pour les personnes inscrites au PFFE et à participation volontaire pour la main-d'œuvre de l'industrie. En 2019-2020, l'activité de formation a attiré 147 personnes dans 10 groupes différents, alors que l'an dernier, il y avait eu 239 personnes dans 16 groupes différents (graphique 4). L'arrêt des activités a causé l'annulation de 4 groupes, mais cette activité se classe tout de même à la quatorzième place des activités les plus populaires de l'exercice 2019-2020.

Graphique 4 – Nombre de participants et de groupes réalisés pour l'activité *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail* de 2014-2015 à 2019-2020



Source : CCQ.

## 4 Portrait de la clientèle participante<sup>2</sup>

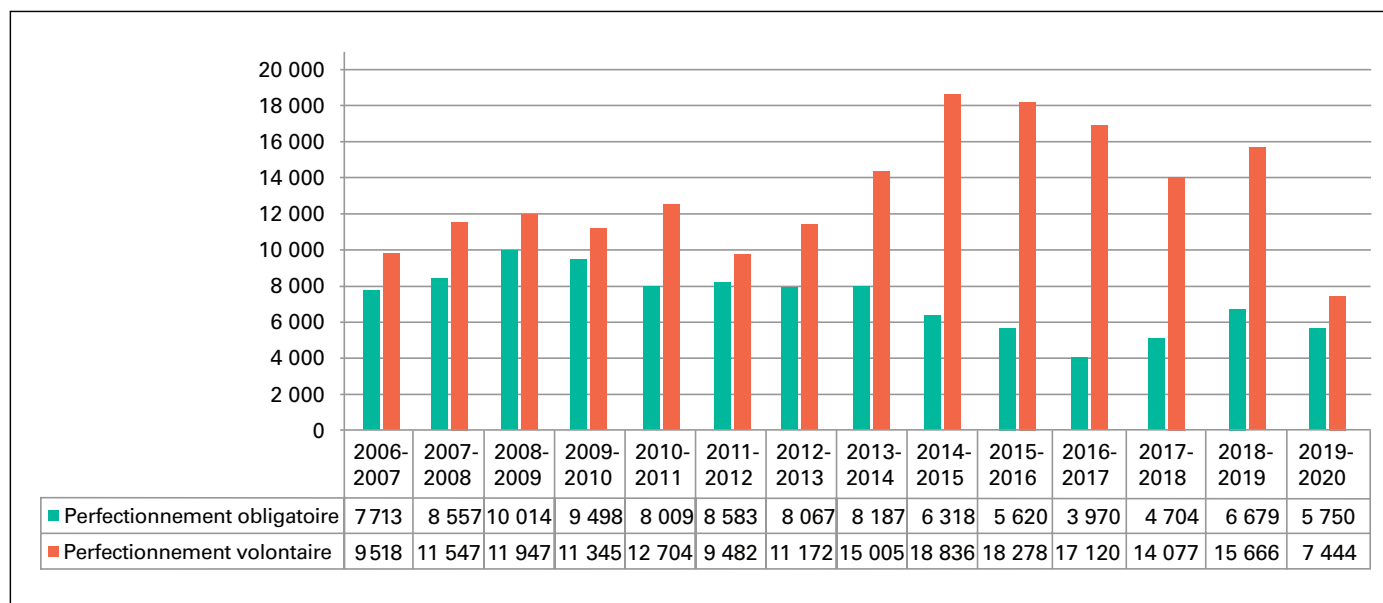
La participation aux activités de perfectionnement affiche une baisse notable de 41 % en 2019-2020, avec 13 194 participants. Rappelons que l’an dernier, l’activité d’actualisation du Code d’électricité avait amplifié la participation. Si on exclut cette activité, la baisse de participation pour l’exercice courant demeure forte à 35 % et s’explique essentiellement par l’arrêt des activités. La clientèle en perfectionnement volontaire a été particulièrement touchée, alors que l’impact sur la clientèle en perfectionnement obligatoire a été plus limité.

### Caractéristique de la participation

#### Types de perfectionnement

Pour 2019-2020, les participants en perfectionnement volontaire enregistrent une baisse de 52 %, avec 7 444 participants (graphique 5). Le recul de la participation en perfectionnement obligatoire se limite à 14 %, pour atteindre 5 750 participants.

Graphique 5 – Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2019-2020



Source : CCQ.

<sup>2</sup> Les données sur la clientèle participante ont été extraites au mois d’août 2020, et non au moment de la formation. Il peut donc y avoir eu un changement du statut de la personne entre les 2 moments. Par conséquent, une catégorie « Sans certificat » peut apparaître pour certaines personnes participantes. Il peut aussi apparaître des situations qui semblent incompatibles, par exemple un compagnon en obligation de formation. Cela ne reflète pas la situation au moment de la participation à l’activité de perfectionnement, mais plutôt la situation actuelle.

## Participation selon le certificat de compétence

Pour la première fois en 5 ans, le nombre de participants ayant un certificat de compétence compagnon (3 743) ne dépasse pas celui des apprentis (4 632) (tableau 15). L'arrêt des activités explique la baisse de 59 % de la participation des compagnons, mais une partie vient aussi de la participation des électriciens à l'activité d'actualisation du Code d'électricité l'an dernier. Quant aux baisses de 31 % pour les apprentis et de 26 % pour les occupations, elles ont été atténuées par la participation en perfectionnement obligatoire, qui a subi un recul moins prononcé. Au moment de la rédaction du rapport, 14 personnes n'avaient plus de certificat de compétence.

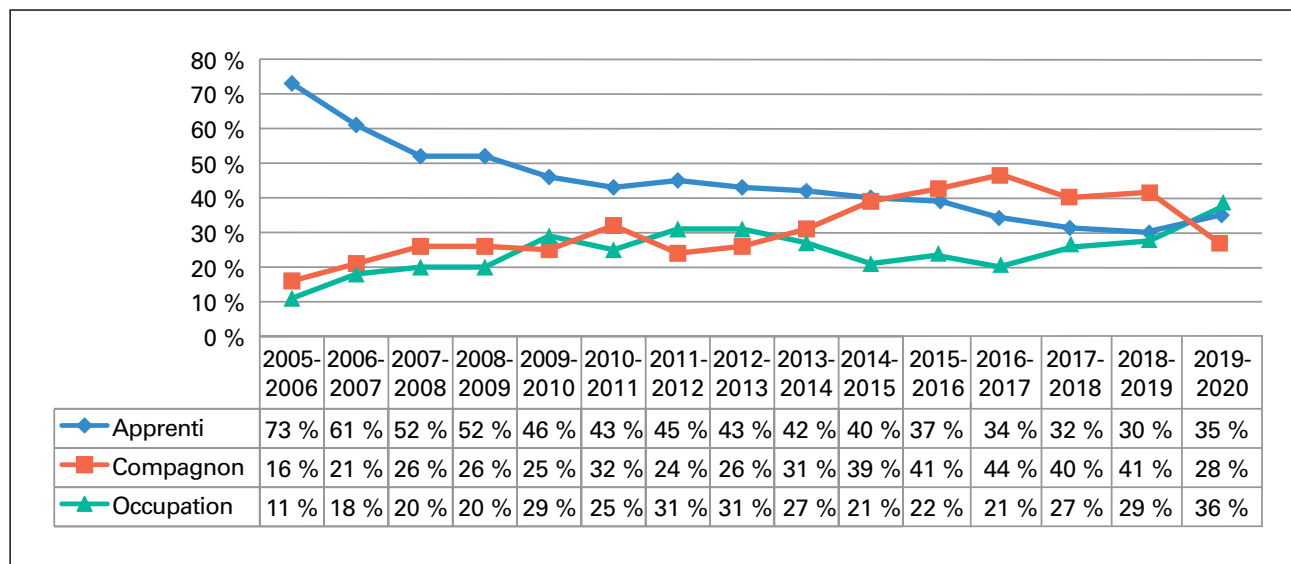
**Tableau 15 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le certificat de compétence**

Certificat de compétence	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
Apprenti	2 058	-9 %	2 574	-43 %	4 632	-31 %
Compagnon			3 743	-59 %	3 743	-59 %
Occupation	3 689	-16 %	1 116	-47 %	4 805	-26 %
Sans certificat	3	50 %	11	0 %	14	8 %
<b>Total</b>	<b>5 750</b>	<b>-14 %</b>	<b>7 444</b>	<b>-52 %</b>	<b>13 194</b>	<b>-41 %</b>

Source : CCQ.

En 2005-2006, les titulaires de certificat de compétence apprenti composaient 73 % de la clientèle aux activités de perfectionnement. Depuis ce temps, cette proportion est constamment à la baisse (graphique 6). Les titulaires de certificat de compétence occupation représentaient, quant à eux, 11 % des participants. En 2019-2020, ces populations ont constitué respectivement 35 % et 36 % de la clientèle en perfectionnement. Les titulaires de certificat de compétence compagnon représentent 28 % de la participation totale, alors que cette proportion était autour de 40 % au cours des derniers exercices.

**Graphique 6 – Évolution de la répartition des participants selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2019-2020**



Source : CCQ.

## Participation selon le métier ou le titre occupationnel

La présente section concerne la participation en fonction du métier ou du titre occupationnel prioritaire du participant. Cela permet d'avoir un portrait plus révélateur de la participation de chacun des métiers et titres occupationnels, en redistribuant les participants qui ont suivi des activités multimétiers, c'est-à-dire destinées à plusieurs métiers ou titres occupationnels.

En dépit de l'arrêt des activités, le tableau 16 montre une augmentation de la participation en 2019-2020 pour 2 métiers. Les mécaniciens de machines lourdes, grâce à la réalisation, pour la première fois en 4 ans, d'activités qui leur sont destinées, ont augmenté leur participation de 200 %. La croissance de la participation en perfectionnement obligatoire explique la progression des poseurs de revêtements souples (+33 %). Les métiers de briqueteur-maçon, de charpentier-menuisier, de frigoriste, de grutier et de monteur-assembleur ont également bénéficié d'une croissance de participation en perfectionnement obligatoire. Pour leur part, les métiers de carreleur et de cimentier-applicateur affichent une hausse de la participation en perfectionnement volontaire. Le métier d'électricien écope d'une baisse importante de 73 %, s'expliquant en partie par la participation élevée à l'activité d'actualisation du Code d'électricité l'an dernier.

Les 2 901 participants du métier de charpentier-menuisier et les 4 791 participants des titres occupationnels représentent à eux seuls 58 % de la participation totale. Avec les électriciens et les tuyauteurs, c'est 70 % de la participation aux activités de perfectionnement qui est concentrée entre ces 3 métiers et les titres occupationnels.

**Tableau 16 – Nombre de participants par type de perfectionnement  
selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire**

Région de formation	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total		
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Répartition
Briqueur-maçon	43	19 %	405	-40 %	448	-37 %	3 %
Calorifugeur	14	-44 %	17	-60 %	31	-54 %	0 %
Carreleur	34	-35 %	11	57 %	45	-24 %	0 %
Charpentier-menuisier	1 030	18 %	1 871	-46 %	2 901	-33 %	22 %
Chaudronnier	0		34	-62 %	34	-62 %	0 %
Cimentier-applicateur	95	-34 %	195	22 %	290	-4 %	2 %
Couvreur	154	-37 %	226	-55 %	380	-49 %	3 %
Électricien	6	-71 %	1 114	-74 %	1 120	-73 %	8 %
Ferblantier	98	-27 %	127	-37 %	225	-33 %	2 %
Ferrailleur	37	0 %	107	-46 %	144	-39 %	1 %
Frigoriste	20	11 %	169	-44 %	189	-41 %	1 %
Grutier	8		64	-72 %	72	-69 %	1 %
Mécanicien d'ascenseur	20	-56 %	5	-92 %	25	-76 %	0 %
Mécanicien de machines lourdes	0		18	200 %	18	200 %	0 %
Mécanicien en protection-incendie	1	-97 %	63	-5 %	64	-39 %	0 %
Mécanicien industriel de chantier	0	-100 %	10	-84 %	10	-84 %	0 %
Monteur-assembleur	66	40 %	133	-63 %	199	-51 %	2 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	93	-31 %	147	-16 %	240	-23 %	2 %
Opérateur d'équipement lourd	92	-9 %	389	-34 %	481	-30 %	4 %
Opérateur de pelles	38	-7 %	312	-24 %	350	-23 %	3 %
Peintre	249	-22 %	215	-21 %	464	-22 %	4 %
Plâtrier	54	-19 %	72	-46 %	126	-37 %	1 %
Poseur de revêtements souples	28	133 %	4	-67 %	32	33 %	0 %
Poseur de systèmes intérieurs	3	-73 %	66	-36 %	69	-39 %	1 %
Tuyauteur	1	-90 %	445	-53 %	446	-53 %	3 %
Titres occupationnels	3 566	-16 %	1 225	-49 %	4 791	-28 %	36 %
<b>Total</b>	<b>5 750</b>	<b>-14 %</b>	<b>7 444</b>	<b>-52 %</b>	<b>13 194</b>	<b>-41 %</b>	<b>100 %</b>

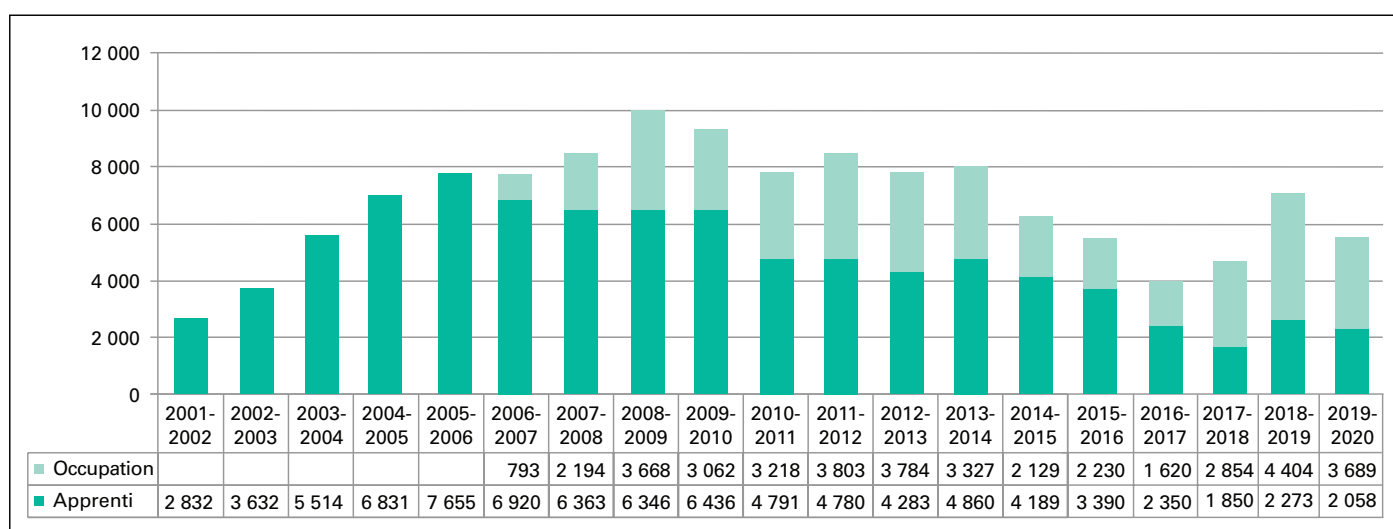
Source : CCQ.

## Clientèle en obligation de formation

Les personnes détentrices d'un certificat de compétence apprenti ou occupation sans diplôme qui accèdent à l'industrie de la construction lors d'une pénurie de main-d'œuvre sont tenues de se perfectionner. Les modalités diffèrent pour chacune de ces catégories de clientèle.

Compte tenu de l'arrêt obligé des activités, une dispense de formation ou une prolongation a été accordée à cette clientèle pour permettre le renouvellement de leur certificat, reportant ainsi leur obligation de perfectionnement. La participation en perfectionnement obligatoire a donc reculé en 2019-2020 de 14 %, après des croissances importantes au cours des 2 exercices précédents (graphique 7). Les apprentis non diplômés s'en tirent avec une baisse de 9 %, pour atteindre 2 058 participants. Pour les occupations, le total de 3 689 participants représente une diminution de 16 % comparativement à l'exercice précédent.

**Graphique 7 – Évolution des participants en obligation de formation selon le certificat de compétence de 2001-2002 à 2019-2020**



Source : CCQ.

Pour répondre à leur obligation de perfectionnement, les apprentis non diplômés peuvent suivre des modules du programme d'études reconnu pour leur métier ou des activités du *Répertoire des activités de perfectionnement* reconnues dans le cadre de cette obligation. En 2019-2020, 1 519 participants ont pris part à des modules d'un programme d'études et 539 participants à des activités de perfectionnement reconnues.

Pour satisfaire à leur obligation de perfectionnement, les titulaires de certificat de compétence occupation doivent réussir le cours de 15 heures *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* et réussir 1 ou des activités de perfectionnement offertes aux occupations, totalisant au minimum 45 heures. Cette obligation s'applique durant la première année de validité du certificat de compétence. La participation obtenue en 2019-2020 chez cette clientèle est de 1 647 participants au cours *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, ce qui représente une hausse de 12 % comparativement à l'an dernier, alors que 2 042 participants (-30 %) ont suivi d'autres activités de perfectionnement destinées exclusivement aux occupations ou à tous les métiers et occupations.



Le tableau 17 présente le taux de participation de la clientèle tenue de se perfectionner par rapport à la population initiale visée. Pour ce tableau, les éléments de comparaison sont les personnes différentes, qu'elles aient suivi plusieurs activités ou non, et non le nombre de participants. Le taux de participation est calculé à partir du nombre de personnes actives tenues de se perfectionner en août 2019, soit au début de l'exercice. Ces taux de participation ne sont donc pas parfaitement fidèles, entre autres parce que les personnes peuvent ne plus être soumises à leur obligation de formation durant l'année : certaines peuvent avoir complété leur apprentissage, d'autres n'ont peut-être pas d'heures travaillées pour assurer le renouvellement de leur certificat de compétence ou ont peut-être troqué leur certificat de compétence apprenti contre un certificat de compétence occupation, et vice-versa.

Bref, une analyse détaillée du mouvement de main-d'œuvre pourrait changer quelque peu les résultats. Cette mise en garde méthodologique faite, si l'on interprète les résultats de participation sur la population visée comme une tendance, nous avons là, assurément, un bon indicateur.

Le total de 13 556 personnes tenues de se perfectionner en 2019-2020 représente une hausse de 53 % comparative-ment à l'exercice précédent, et c'est le nombre le plus élevé depuis 2012. Par rapport à cette clientèle visée, seulement 38 % des personnes tenues de se perfectionner ont pu participer à une activité, alors que l'an dernier, le taux de participation était de 60 %. Pour les personnes apprenties, le taux est de 26 % et pour les titres occupationnels de 53 %. Comme toujours, les apprentis charpentiers-menuisiers se démarquent par leur nombre, représentant 43 % de toutes les personnes apprenties tenues de se perfectionner qui ont suivi une activité de perfectionnement.

**Tableau 17 – Taux de participation des personnes tenues  
de se perfectionner selon le métier ou titre occupationnel prioritaire**

Métier ou titre occupationnel prioritaire	Personnes tenues de se perfectionner présentes aux activités	Personnes tenues de se perfectionner	Taux de participation
Briqueteur-maçon	41	102	40 %
Calorifugeur	14	82	17 %
Carreleur	33	269	12 %
Charpentier-menuisier	845	2 647	32 %
Chaudronnier	0	0	
Cimentier-applicateur	94	371	25 %
Couvreur	144	819	18 %
Électricien	6	40	15 %
Ferblantier	97	377	26 %
Ferrailleur	29	97	30 %
Frigoriste	20	55	36 %
Grutier	8	17	47 %
Mécanicien d'ascenseur	20	105	19 %
Mécanicien de machines lourdes	0	6	0 %
Mécanicien en protection-incendie	1	152	1 %
Mécanicien industriel de chantier	0	8	0 %
Monteur-assembleur	62	141	44 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	89	316	28 %
Opérateur d'équipement lourd	83	282	29 %
Opérateur de pelles	37	178	21 %
Peintre	237	840	28 %
Plâtrier	52	354	15 %
Poseur de revêtements souples	28	101	28 %
Poseur de systèmes intérieurs	3	61	5 %
Tuyauteur	1	44	2 %
<i>Sous-total – Apprentis</i>	<i>1 944</i>	<i>7 464</i>	<i>26 %</i>
<i>Sous-total – Titres occupationnels</i>	<i>3 244</i>	<i>6 092</i>	<i>53 %</i>
<b>Total</b>	<b>5 188</b>	<b>13 556</b>	<b>38 %</b>

Source : CCQ.

## Participation selon la région de formation des participants

L'arrêt obligatoire des activités de perfectionnement se répercute sur le nombre de participants de toutes les régions du Québec (tableau 18). La seule note positive est la croissance de la participation en perfectionnement obligatoire pour la Côte-Nord (+60 %), mais il s'agit de seulement 8 participants. Au total, elle est 1 des 2 régions qui enregistrent les plus fortes baisses. La participation totale recule en effet de 83 % sur la Côte-Nord et de 74 % au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie. Les baisses de participation sont un peu moins fortes à Québec (-39 %) et dans la région de formation du grand Montréal<sup>3</sup> (-37 %).

**Tableau 18 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation**

Région de formation	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total		
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Répartition
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	9	-64 %	263	-74 %	272	-74 %	2,1 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	44	-12 %	226	-54 %	270	-50 %	2,0 %
Québec	839	-18 %	2 524	-44 %	3 363	-39 %	25,5 %
Mauricie–Bois-Francs	105	-38 %	596	-50 %	701	-48 %	5,3 %
Estrie	118	-22 %	153	-69 %	271	-58 %	2,1 %
Grand Montréal	4 470	-11 %	3 559	-53 %	8 029	-37 %	60,9 %
Outaouais	134	-33 %	76	-53 %	210	-42 %	1,6 %
Abitibi-Témiscamingue	23	-15 %	42	-64 %	65	-55 %	0,5 %
Côte-Nord	8	60 %	5	-93 %	13	-83 %	0,1 %
<b>Total</b>	<b>5 750</b>	<b>-14 %</b>	<b>7 444</b>	<b>-52 %</b>	<b>13 194</b>	<b>-41 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : CCQ.

Globalement, 77 % des participants se sont formés dans leur région de domicile (tableau 19). Comme le taux de réalisation des groupes a été plus faible que d'habitude sur la Côte-Nord, au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie et en Abitibi-Témiscamingue, la part de leurs résidents formés dans leur région de domicile est plus faible cette année. Les participants de la région de Québec se sont formés à 84 % dans leur région et ceux de la région du grand Montréal à 93 % dans leur région. Ces régions de formation accueillent la majorité des participants de l'extérieur. Ainsi, 86 % des participants ont été formés dans ces 2 régions, alors que 75 % des participants y sont domiciliés.

<sup>3</sup>. La région du grand Montréal de la CCQ comprend l'île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

**Tableau 19 – Nombre de participants par région  
de domicile selon le lieu de formation**

Région de domicile	Participants domiciliés dans la région			Part des participants formés dans leur région de domicile	Répartition
	Participants formés dans la région	Participants formés à l'extérieur de la région	Total		
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	258	377	635	41 %	5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	184	275	459	40 %	3 %
Québec	2 110	411	2 521	84 %	19 %
Mauricie–Bois-Francs	370	472	842	44 %	6 %
Estrie	178	435	613	29 %	5 %
Grand Montréal	6 795	523	7 318	93 %	56 %
Outaouais	208	153	361	58 %	3 %
Abitibi-Témiscamingue	65	110	175	37 %	1 %
Côte-Nord	13	227	240	5 %	2 %
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>10 181</b>	<b>3 013</b>	<b>13 194</b>	<b>77 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Inclut les participants pour lesquels aucune région de domicile n'est identifiée. (Source : CCQ.)

## Résultats de la participation aux activités de perfectionnement

La majorité des participants à une activité de perfectionnement doivent subir une évaluation finale attestant la réussite du cours. Cependant, la personne présente durant moins de 50 % de la durée du cours est réputée l'avoir abandonné, à moins qu'elle ne participe à l'examen final. Si elle se présente à cet examen, le résultat obtenu prévaudra, soit « Réussite » ou « Échec », indistinctement de sa présence en classe.

Une activité de formation, telle qu'un programme d'études, peut contenir 1 ou plusieurs modules. Une personne peut donc avoir réussi une partie du programme et en avoir échoué une autre. Quoique ce soit plus rare, il est aussi possible qu'une personne réussisse le premier module, échoue le deuxième et abandonne le troisième, etc. Ces cas ont été regroupés avec les résultats de « réussite ».

Au moment de la rédaction de ce bilan, la CCQ avait reçu la presque totalité des résultats, il en manquait 148 sur les 13 194 participations. Le tableau 20 présente donc les résultats obtenus en 2019-2020. Les résultats sont analogues, en termes relatifs, à ceux des années précédentes. Le taux de réussite y est très élevé (95 %), et il y a eu très peu d'abandons (1,7 %).

**Tableau 20 – Nombre de participants par catégorie de formation selon le résultat de la participation aux activités de perfectionnement**

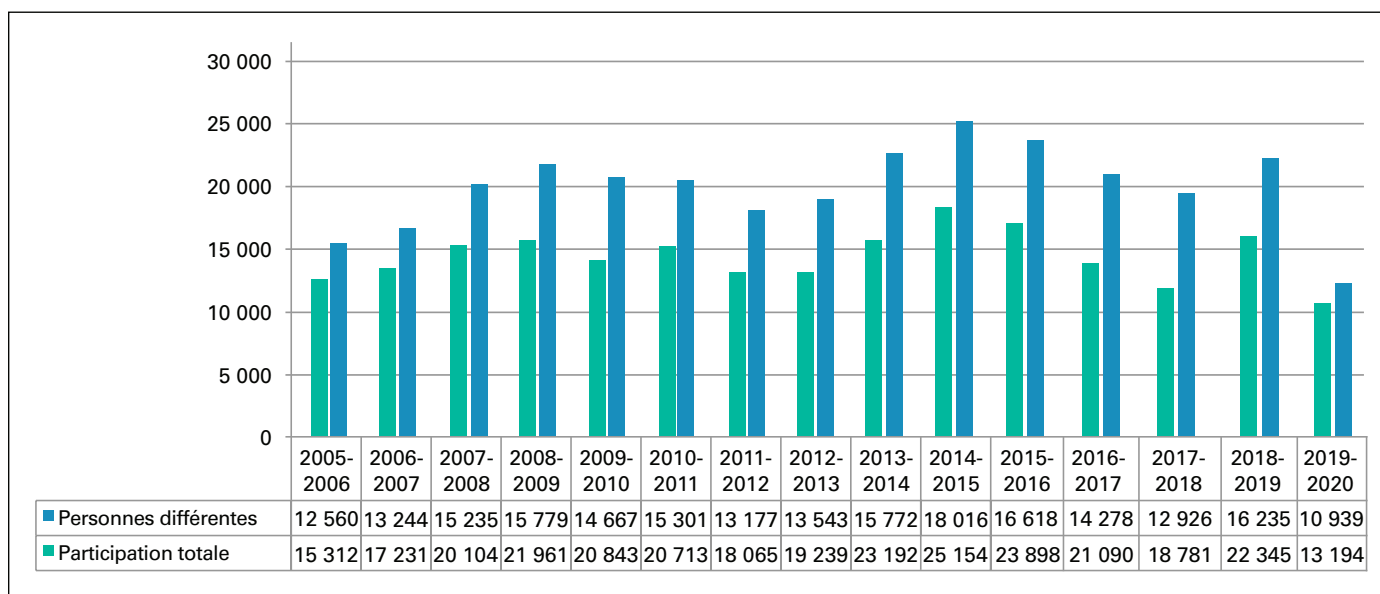
Résultat	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Répartition
Réussite	5 539	4 520	2 437	<b>12 496</b>	94,7 %
Échec	137	170	17	<b>324</b>	2,5 %
Abandon	57	162	7	<b>226</b>	1,7 %
Résultat inconnu	17	68	63	<b>148</b>	1,1 %
<b>Total</b>	<b>5 750</b>	<b>4 920</b>	<b>2 524</b>	<b>13 194</b>	<b>100,0 %</b>
Taux de réussite	96 %	92 %	97 %	95 %	

Source : CCQ.

## Caractéristique des personnes différentes

Bien que 13 194 participations aient été dénombrées, il y a plusieurs personnes qui, durant l'année, peuvent avoir suivi 2, 3, voire 6 activités de perfectionnement (participations multiples). Parmi les 13 194 participations, 10 939 personnes différentes ont suivi au moins 1 activité (graphique 8). La baisse de 5 296 personnes représente un recul de 33 % par rapport à l'exercice précédent ; celui-ci avait toutefois affiché une hausse de 26 %.

**Graphique 8 – Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2019-2020**



Source : CCQ.

## Participations multiples

Il est permis à la main-d'œuvre de suivre plusieurs activités de perfectionnement durant l'année scolaire. Cependant, avec l'arrêt obligé des activités, cela a été peu possible cette année. Seulement 1 835 personnes ont suivi plus d'une formation en 2019-2020 (tableau 21), une baisse de 54 % comparativement à l'an dernier. Avec cette baisse, la proportion de personnes ayant suivi plus d'une activité de perfectionnement se limite à 17 % alors que la moyenne des dernières années est de près de 27 %. La participation à 1 seule activité est moins affectée avec une baisse de 26 % comparativement à l'an dernier, alors que le nombre avait été amplifié par la participation des électriciens à l'activité d'actualisation du Code d'électricité.

**Tableau 21 – Nombre de personnes différentes par certificat de compétence selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies**

Certificat de compétence	Nombre d'activités suivies					Total	Répartition	Participations multiples	Part des participations multiples
	1	2	3	4	5 et plus				
Apprenti	3 209	497	92	28	8	<b>3 834</b>	35 %	625	16 %
Compagnon	2 159	610	82	27	2	<b>2 880</b>	26 %	721	25 %
Occupation	3 722	408	61	17	3	<b>4 211</b>	38 %	489	12 %
Sans certificat	14	0	0	0	0	<b>14</b>	0 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>9 104</b>	<b>1 515</b>	<b>235</b>	<b>72</b>	<b>13</b>	<b>10 939</b>	<b>100 %</b>	<b>1 835</b>	<b>17 %</b>
Répartition	83,2 %	13,8 %	2,1 %	0,7 %	0,1 %	<b>100,0 %</b>			

Source : CCQ.

Habituellement, ce sont les personnes qui détiennent un certificat de compétence compagnon ou occupation qui sont plus susceptibles que les apprentis de participer à plus d'une activité. Cette année, c'est encore le cas pour les compagnons (25 % des compagnons), mais les apprentis (16 % des apprentis) sont un peu plus nombreux que les occupations (12 % des occupations) à avoir participé à plusieurs activités. Il faut noter que les nouveaux titulaires de certificat de compétence occupation non diplômés doivent suivre au moins 2 formations pour satisfaire à leur obligation de formation, ce qu'ils n'ont pu réaliser cette année.

Les participants des métiers de briqueteur-maçon (26 %), de charpentier-menuisier (26 %), de poseur de systèmes intérieurs (31 %), de mécanicien de machines lourdes (38 %) et de mécanicien en protection-incendie (60 %) ont été plus nombreux à participer à plusieurs activités (tableau 21).



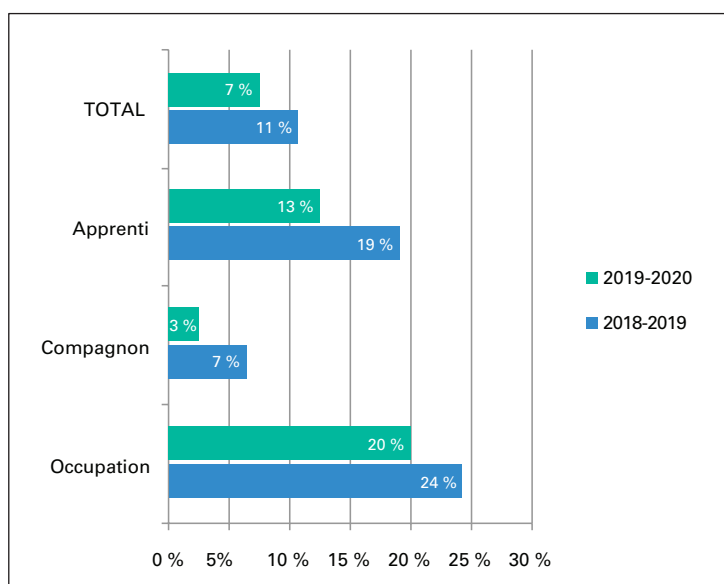
## Caractéristiques démographiques des personnes différentes

Les données par personne différente permettent de faire un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques, telles que le certificat de compétence, le métier, le sexe, l'âge, etc., et de le comparer avec celui de la main-d'œuvre admissible au FFSIC, soit les détenteurs de certificat de compétence qui satisfont aux conditions d'admissibilité du FFSIC.

Étant donné que le nombre de personnes admissibles au FFSIC était de 148 480 au début de l'exercice 2019-2020, c'est donc 7 % de la main-d'œuvre admissible qui a participé à au moins 1 activité de formation.

Conséquence de l'arrêt obligé des activités, comme l'illustre le graphique 9, le taux de participation de la main-d'œuvre admissible à au moins 1 activité de perfectionnement est en baisse, en 2019-2020. Il est de 13 % pour les apprentis, de 3 % pour les compagnons et de 20 % pour les occupations. Le taux de participation plus élevé des apprentis et des occupations n'est pas étonnant, compte tenu de l'obligation de formation des personnes non diplômées. Comme il a été mentionné précédemment, la participation en perfectionnement obligatoire a été un peu moins touchée par l'arrêt des activités.

**Graphique 9 – Taux de participation de la main-d'œuvre admissible selon le certificat de compétence**



Source : CCQ.

Différents facteurs peuvent influencer la participation par métier ou titre occupationnel, tels que la présence plus ou moins grande d'apprentis ou de compagnons dans le métier, de non-diplômés tenus de se perfectionner, ou le nombre d'activités de perfectionnement offertes dans les métiers ou titres occupationnels. En 2019-2020, le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est plus élevé pour le métier de monteur-mécanicien (vitrier) (9 %) et pour les titres occupationnels (18 %) (tableau 22). Malgré l'arrêt des activités, les mécaniciens de machines lourdes (5 %) et les poseurs de revêtements souples (3 %) ont réussi à accroître leur taux de participation comparativement à l'exercice précédent.

**Tableau 22 – Nombre de personnes différentes selon le nombre d’activités suivies par métier ou titre occupationnel prioritaire, et taux de participation de la main-d’œuvre admissible**

Métier ou titre occupationnel	Nombre d’activités suivies					Total	Part de la participation multiple	Taux de participation de la main-d’œuvre admissible
	1	2	3	4	5 et plus			
Briqueteur-maçon	253	74	14		1	342	26 %	7 %
Calorifugeur	27	2				29	7 %	3 %
Carreleur	41	2				43	5 %	2 %
Charpentier-menuisier	1 593	439	87	32	8	2 159	26 %	6 %
Chaudronnier	34					34	0 %	5 %
Cimentier-applicateur	164	33	8	9		214	23 %	8 %
Couvreur	309	34	1			344	10 %	8 %
Électricien	744	149	19	4	1	917	19 %	5 %
Ferblantier	157	28		3		188	16 %	5 %
Ferrailleur	90	22	2	1		115	22 %	8 %
Frigoriste	137	23	2			162	15 %	4 %
Grutier	56	8				64	13 %	4 %
Mécanicien d’ascenseur	20	1	1			22	9 %	2 %
Mécanicien de machines lourdes	8	5				13	38 %	5 %
Mécanicien en protection-incendie	16	24				40	60 %	3 %
Mécanicien industriel de chantier	8	1				9	11 %	1 %
Monteur-assembleur	159	14	4			177	10 %	6 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	167	23	9			199	16 %	9 %
Opérateur d’équipement lourd	350	52	5	3		410	15 %	8 %
Opérateur de pelles	264	37	4			305	13 %	5 %
Peintre	396	34				430	8 %	8 %
Plâtrier	99	12	1			112	12 %	4 %
Poseur de revêtements souples	32					32	0 %	3 %
Poseur de systèmes intérieurs	35	15		1		51	31 %	2 %
Tuyauteur	258	68	16	1		343	25 %	4 %
Titres occupationnels	3 687	415	62	18	3	4 185	12 %	18 %
<b>Total</b>	<b>9 104</b>	<b>1 515</b>	<b>235</b>	<b>72</b>	<b>13</b>	<b>10 939</b>	<b>17 %</b>	<b>7 %</b>

Source : CCQ.

Les caractéristiques démographiques des personnes différentes participantes changent peu, d’une année à l’autre. La répartition des personnes en fonction du sexe, de l’âge ou de la langue est relativement constante. C’est encore le cas, cette année.

## Le genre et la langue de correspondance

Parmi les 10 939 personnes différentes, 634 sont des femmes et 10 305 sont des hommes (tableau 23). Le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est ainsi de 23 % pour les femmes, alors qu'il est de 7 % pour les hommes. Tout comme par les années passées, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes, et ce, quel que soit leur statut.

**Tableau 23 – Nombre de personnes différentes selon la langue de correspondance et le sexe**

Langue de correspondance	Sexe		Total	Répartition
	Femmes	Hommes		
Anglais	3	202	205	1,9 %
Français <sup>1</sup>	631	10 103	10 734	98,1 %
<b>Total</b>	<b>634</b>	<b>10 305</b>	<b>10 939</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	5,8 %	94,2 %	100,0 %	

<sup>1</sup> À des fins de simplification, la langue française inclut la catégorie « Indéterminée ».  
Source : CCQ.

Quant à la répartition linguistique, la langue de correspondance est l'anglais pour 1,9 % des personnes différentes.

Avec 6 activités différentes réalisées, soit 2 de moins que l'an dernier, la participation aux activités en anglais a diminué de 51 %, pour atteindre 61 participants en 2019-2020 (tableau 24). Pour cette population, 6 groupes ont été réalisés sur les 15 groupes planifiés.

**Tableau 24 – Nombre de groupes et de participants aux activités offertes en anglais**

Catégorie de formation	Titre de l'activité	Nombre de groupes		Participants
		Réalisés	Annulés	
Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction	Organizations in the Construction Industry	1	1	20
Modules d'un programme d'études	Installing Control Units		1	
	Insulation, Soundproofing and Ventilation	1		6
	Planning Calculations		1	
	Plans and Specifications		1	
	Spraying Surfaces		1	
Perfectionnement volontaire	Wall Framing	1		7
	Boom Lift and Scissor Lift	1	2	7
	Building Plans and Specifications		1	
	Heavy Equipment Operator Theoretical Notions Review		1	
	Review of Theoretical Concepts Carpenter-joiner		2	
	Road and Infrastructure Plans and Specifications	1		14
	Telescopic Forklift	1	4	7
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>15</b>	<b>61</b>

Source : CCQ.

Il est à noter que parmi les 61 participants à ces groupes, 49 avaient l'anglais comme langue de correspondance. Ces participants anglophones se traduisent en 36 personnes différentes, c'est donc dire que les 169 autres anglophones (82 %) étaient inscrits aux activités de perfectionnement offertes en français.

## Le groupe d'âge

Pour 2019-2020, l'âge moyen des personnes différentes est de 36,3 ans (tableau 25), alors que l'âge moyen de la main-d'œuvre admissible est de 41,1 ans. Plus de 3 participants sur 4 (78 %) ont moins de 45 ans. Plus l'âge augmente, plus le taux de participation de la main-d'œuvre admissible diminue. Pour toutes les tranches d'âge, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes. Pour les métiers ou titres occupationnels, les personnes qui se perfectionnent sont plus jeunes, en moyenne, que la main-d'œuvre admissible.

**Tableau 25 – Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible**

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	Total			Taux de participation de la main-d'œuvre admissible
			Nombre	Variation annuelle	Répartition	
Moins de 25 ans	72	1 168	1 240	-29 %	11 %	11 %
25-34 ans	257	4 085	4 342	-29 %	40 %	10 %
35-44 ans	169	2 762	2 931	-32 %	27 %	8 %
45-54 ans	97	1 487	1 584	-39 %	14 %	6 %
55-64 ans	37	731	768	-41 %	7 %	3 %
65 ans et plus	2	72	74	-48 %	1 %	1 %
<b>Total</b>	<b>634</b>	<b>10 305</b>	<b>10 939</b>	<b>-33 %</b>	<b>100 %</b>	<b>7 %</b>
Âge moyen	36,1	36,3	36,3			41,1

Source : CCQ.

## Le secteur de travail

La majorité des participants proviennent du secteur Institutionnel et commercial (52 %). Il y a toutefois un taux de participation un peu plus élevée du secteur Génie civil et voirie, et un peu plus faible des secteurs Industriel et Résidentiel (tableau 26).

**Tableau 26 – Nombre de personnes différentes par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible**

Secteur prioritaire	Nombre de personnes	Répartition	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible
Génie civil et voirie	2 988	27 %	11 %
Industriel	476	4 %	5 %
Institutionnel et commercial	5 671	52 %	8 %
Résidentiel	1 608	15 %	5 %
Indéterminé	196	2 %	2 %
<b>Total</b>	<b>10 939</b>	<b>100 %</b>	<b>7 %</b>

Source : CCQ.

## 5 Participation aux activités de formation aux entreprises

Un service exclusif est offert aux entreprises afin de répondre à leurs demandes spécifiques de formation. Ce service a également été perturbé par l'arrêt obligé des activités. Cependant, le déconfinement a permis de réaliser une vingtaine de groupes en juin, essentiellement des activités portant sur les nacelles et plateformes ainsi que sur les chariots, dont le volet théorique est offert en formation en ligne. Ainsi, au cours de l'exercice 2019-2020, 349 demandes de formation ont été faites par les entreprises, en baisse de 41 % par rapport à l'exercice précédent. Ces demandes provenaient de 155 entreprises ou regroupements d'entreprises différentes. Elles ont mené à la réalisation de 311 groupes, une baisse de 46 % comparativement à l'an dernier (tableau 26). Il y a eu 2 496 participants à ces activités de perfectionnement destinées à la main-d'œuvre des entreprises, correspondant à une diminution de 45 %. L'an dernier, l'activité d'actualisation du Code d'électricité, qui avait été principalement réalisée via la formation aux entreprises, a gonflé la participation. Sans cette activité, le recul de la participation pour la formation aux entreprises serait plutôt de l'ordre de 21 % en 2019-2020.

### Selon la région

Des baisses du nombre de groupes et de participants sont enregistrées dans toutes les régions, mais celles du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord sont plus fortement touchées. Aucun groupe n'a été réalisé dans cette dernière (tableau 27). La région de Québec s'en tire avec une baisse de 8 % pour les groupes et de 25 % pour les participants. En fait, la région afficherait une hausse de participation de 8 %, si on excluait l'activité d'actualisation du Code d'électricité. Il en va de même pour la région de l'Outaouais, où la baisse de 40 % se transforme en hausse de 19 % sans cette activité.

**Tableau 27 – Nombre de groupes réalisés et de participants à des activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon la région**

Région	Groupes			Participants		
	Nombre	Répartition	Variation annuelle	Nombre	Répartition	Variation annuelle
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	1	0,3 %	-94 %	3	0,1 %	-98 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	1,3 %	-60 %	32	1,3 %	-58 %
Québec	144	46,2 %	-8 %	1084	43,4 %	-25 %
Mauricie–Bois-Francs	22	7,1 %	-45 %	196	7,9 %	-36 %
Estrie	10	3,2 %	-63 %	74	3,0 %	-69 %
Grand Montréal	122	39,1 %	-59 %	1 042	41,7 %	-51 %
Outaouais	4	1,3 %	-56 %	37	1,5 %	-40 %
Abitibi-Témiscamingue	4	1,3 %	-67 %	28	1,1 %	-66 %
Côte-Nord	0	0,0 %	-100 %	0	0,0 %	-100 %
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>312</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-46 %</b>	<b>2 496</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-45 %</b>

<sup>1</sup> Inclut les participants dont la région de formation est à l'extérieur du Québec. Source : CCQ.

## Selon le métier ou le titre occupationnel

En 2019-2020, aucun participant ne provenait des métiers de calorifugeur, de chaudronnier, de mécanicien d'ascenseur et de poseur de revêtements souples (tableau 28). Les électriciens encaissent une baisse de 78 % en lien avec la diminution de la participation à l'activité d'actualisation du Code d'électricité. Les couvreurs (-70 %) et les grutiers (-97 %) enregistrent également des baisses importantes alors que l'an dernier, ils avaient bénéficié de croissances importantes.

Il y a tout de même 11 métiers qui affichent des croissances. Signalons les hausses pour les métiers de cimentier-applicateur (+289 %), de mécanicien de machines lourdes (+500 %) et de mécanicien en protection-incendie (+327 %). Les activités portant sur les chariots élévateurs expliquent la croissance de 10 % pour les charpentiers-menuisiers.

La majorité des participants aux activités réalisées pour les entreprises sont des compagnons (56 %).

**Tableau 28 – Nombre de participants aux activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire**

Métier ou titre occupationnel	Nombre de participants	Variation annuelle
Briqueteur-maçon	104	100 %
Carreleur	1	
Charpentier-menuisier	686	10 %
Cimentier-applicateur	144	289 %
Couvreur	66	-70 %
Électricien	487	-78 %
Ferblantier	57	8 %
Ferrailleur	8	-56 %
Frigoriste	33	-67 %
Grutier	4	-97 %
Mécanicien de machines lourdes	18	500 %
Mécanicien en protection-incendie	47	327 %
Mécanicien industriel de chantier	3	
Monteur-assembleur	2	-95 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	57	84 %
Opérateur d'équipement lourd	64	-33 %
Opérateur de pelles	74	72 %
Peintre	78	100 %
Plâtrier	40	-42 %
Poseur de systèmes intérieurs	35	-13 %
Tuyauteur	133	-35 %
Titres occupationnels	355	-25 %
<b>Total</b>	<b>2 496</b>	<b>-45 %</b>

Source : CCQ.

## Selon l'activité de perfectionnement

Compte tenu de l'arrêt des activités, une plus faible diversité d'activités a été organisée, en 2019-2020. Il y a eu 59 activités différentes, comparativement à 91 à l'exercice précédent. Le tableau 29 présente les activités de perfectionnement qui ont rejoint 100 participants et plus.

**Tableau 29 – Les activités de la formation  
aux entreprises ayant plus de 100 participants**

Titre de l'activité	Nombre de participants
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne)</i>	354
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique)</i>	287
<i>Chariot élévateur télescopique (formation en ligne)</i>	258
<i>Code de construction, Chapitre V – Électricité (actualisation 2018)</i>	254
<i>Chariot élévateur télescopique (volet pratique)</i>	241
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i>	239
<i>Chariot élévateur télescopique</i>	101

Source : CCQ.

Comme, en général, les activités de perfectionnement aux entreprises sont organisées pour 1 ou 2 groupes seulement, avec un nombre limité de participants, on retrouve à la tête du classement des activités génériques comme celles qui portent sur les nacelles et plateformes ainsi que sur les chariots. La participation est en baisse de 19 % pour les activités portant sur les nacelles et plateformes, mais celles qui portent sur les chariots affichent une hausse de 73 %. L'activité *Code de construction, Chapitre V – Électricité (actualisation 2018)*, destinée spécifiquement aux électriciens, qui était en première place du classement l'an dernier, recule à la quatrième place, avec 254 participants, en baisse de 85 %. Les autres types d'activités, répondant à des besoins plus spécifiques de l'entreprise, inscrivent une baisse importante de 52 %.

## 6 Conclusion

La participation pour l'exercice 2019-2020 a été perturbée par un événement exceptionnel. Les mesures sanitaires instaurées dans le cadre de la pandémie de COVID-19 sont venues interrompre l'exercice en pleine période de pointe pour la réalisation des activités. À ce moment, il était permis d'envisager le maintien de la participation au niveau de l'exercice précédent. La situation demeure fragile pour le prochain exercice, étant donné que la pandémie n'est pas terminée et que les mesures sanitaires demeurent en place.

Autrement, il demeure que les conditions sont favorables au perfectionnement. Le contexte de rareté de main-d'œuvre, où les nouveaux travailleurs sont nombreux, combiné au fait que les diplômés ne comblent pas tous les besoins, offre de grandes occasions de perfectionnement. Il est donc probable que la croissance de la participation reprendra si les activités de perfectionnement se réalisent.

Le potentiel de croissance du perfectionnement demeure aussi important, compte tenu du niveau actuel de la main-d'œuvre active dans l'industrie. Avec une offre adaptée aux besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre, il sera possible d'accroître la participation de la clientèle.

Tous les efforts seront faits pour retrouver le chemin de la croissance de la participation.



## ANNEXE 1 Glossaire

**Activité de perfectionnement** : Activité de formation organisée pour un groupe de participants donné. Une activité de perfectionnement peut être composée d'un seul module ou d'un ensemble de modules (un programme d'études, par exemple). Une même activité de perfectionnement peut être réalisée pour 1 seul groupe ou pour plusieurs groupes, répartis dans l'année ou dans différentes régions.

**Article 7** : Article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* qui encadre l'obligation de formation des détenteurs de certificat de compétence apprenti (CCA) ou de certificat de compétence occupation (CCO) non diplômés.

**Catégorie de formation** : Regroupement selon le contexte dans lequel a été organisée l'activité de perfectionnement :

- Perfectionnement obligatoire : Comprend le module *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* (SRO), offert aux occupations en obligation de formation et les modules « Article 7 » qui sont les activités de perfectionnement offertes aux apprentis et aux occupations en obligation de formation ;
- Perfectionnement volontaire : Activités destinées à toute personne non soumise à l'article 7. Une personne non diplômée qui a suivi ses formations obligatoires est par la suite considérée comme étant en « perfectionnement volontaire » ;
- Formation aux entreprises : activité de perfectionnement réalisée à la demande d'une entreprise par le Service de la formation aux entreprises (SFAE).

**Exercice annuel** : Période entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin.

**FFSIC** : Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

**Fournisseur de services** : Organisme qui réalise la formation pour les travailleurs de l'industrie de la construction, après entente avec la CCQ. Un fournisseur de services peut être un centre de formation professionnelle, un cégep, une entreprise, une association patronale, un organisme public ou un manufacturier.

**Module** : Unité d'enseignement balisée dans le temps, généralement liée à une évaluation à des fins de sanction.

**Obligation de formation** : Formation obligatoire pour les apprentis et les occupations non diplômés (voir article 7).

**Participation** : Au moins une présence à une activité de formation. Une même personne qui commence une formation dans un groupe et qui la poursuit dans un autre groupe est comptabilisée comme 1 seule participation.

**Perfectionnement obligatoire** : Activité de perfectionnement ou participation dans le cadre d'une obligation de formation définie par l'article 7.

**Perfectionnement volontaire** : Activité de perfectionnement ou participation non déterminée par une obligation de formation définie par l'article 7. Remarque : Les participations aux activités de perfectionnement du SFAE ont toutes été considérées comme des perfectionnements volontaires.

**Région** : Une des 9 régions administratives de la CCQ.

**SFAE** : Service de la formation aux entreprises.

**Temps partiel** : Activité de perfectionnement de moins de 25 heures par semaine.

**Temps plein** : Activité de perfectionnement de 25 heures et plus par semaine.



COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC